

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981
(22^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 23 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — **Loi de finances pour 1981 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3012).

Crédits militaires, budget annexe du service des essences.

COMMISSION DES FINANCES

M. Cressard, rapporteur spécial pour les considérations générales et les dépenses en capital.

M. Rossi, rapporteur spécial pour les dépenses ordinaires et pour le budget annexe du service des essences.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Mauger, rapporteur pour avis pour la section commune et pour le budget annexe du service des essences.

M. Bechter, rapporteur pour avis pour les dépenses ordinaires.

M. Cabanel, rapporteur pour avis pour les dépenses en capital.

M. Bouvard, rapporteur pour avis pour la section air.

M. Bozzi, rapporteur pour avis pour la section forces terrestres.

M. Tourrain, rapporteur pour avis pour la section marine.

M. Berest, rapporteur pour avis pour la section gendarmerie.

MM. Bigeard, président de la commission de la défense nationale ;

Visse,

Tourrain,

Hernu.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 3031).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIEME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n^{os} 1933, 1976).

**CREDITS MILITAIRES
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ESSENCES**

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 15 et 16 et à l'état D, et du budget annexe du service des essences.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les considérations générales et les dépenses en capital.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mesdames, messieurs, les crédits du projet de budget de la défense pour 1981 se montent à 123 211 millions de francs, pensions comprises, et à 164 443 millions de francs hors pensions, soit 17,07 p. 100 du budget de l'Etat. Par rapport au budget voté pour 1980, l'accroissement est de 17,87 p. 100, alors que le budget global de l'Etat ne progresse que de 16,44 p. 100.

Les dépenses ordinaires du titre III sont évaluées à 57 600 millions de francs, soit un accroissement, de 18,25 p. 100. Les dépenses en capital du titre V représentent 46 785 millions de francs en crédits de paiement, soit un accroissement de 17,42 p. 100, et 63 200 millions de francs en autorisations de programme, soit un accroissement de 20,55 p. 100.

Nous pouvons donc considérer que le projet de budget des armées paraît, dans la conjoncture actuelle, marquer la volonté du Gouvernement d'accorder la priorité à notre outil de défense. Cette volonté a été approuvée dans l'une des observations votées par votre commission des finances.

Cet accord donné, vous me permettez d'adresser à M. le ministre plusieurs observations avec la franchise dont je me suis fait une règle personnelle, mais qui est aussi la caractéristique de votre commission des finances, dont la majorité des membres soutiennent l'action du Gouvernement.

Premièrement, le « bleu » de la défense devient, chaque année, un « u » plus illisible. Ainsi, cette année, pour permettre à nos analyses d'être objectives, il a été nécessaire de rétablir le budget dans ses structures de 1980.

Au contraire, le système de budget de programme apparaît intéressant et compréhensible. Aussi serait-il souhaitable que le « blanc » soit publié plus rapidement — en l'occurrence, il n'a été diffusé qu'hier soir — afin de permettre aux parlementaires d'avoir les moyens d'une véritable information sur notre politique financière de défense avant que ne commence le débat en séance publique.

M. Louis Darinot. C'est vrai !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Deuxièmement, chacun reconnaissant l'effort fait par le Gouvernement pour donner aux armées un budget honnête, il n'était pas nécessaire de se livrer à des manipulations comptables pour essayer de faire croire aux naïfs que l'on faisait mieux qu'il n'était possible.

Pourquoi avoir, cette année, affecté les provisions pour hausses de rémunérations dans le fascicule budgétaire de la défense, au lieu de les laisser dans celui des charges communes ?

M. Jean-Yves Le Drian. C'est bien vrai !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Cette opération paraît logique dans l'absolu, mais il était possible d'attendre la prochaine loi de programmation si l'on voulait modifier le système.

Si on retire ces provisions, le projet de budget hors pensions est ramené à 103 milliards de francs et s'accroît non plus de 17,87 p. 100, mais seulement de 17 p. 100.

Par ailleurs, M. le ministre du budget, déclarait lors de notre séance du 14 octobre : « Le budget de la défense... assure le respect scrupuleux de la loi de programmation militaire en en retenant l'acceptation la plus extensive puisqu'il représente en pourcentage 3,85 p. 100 du produit intérieur brut marchand, ce qui constitue jusqu'à présent le record. »

Si l'on retire les provisions, le budget ne progresse plus de 0,09 p. 100 du produit intérieur brut marchand, comme s'y était engagé le Gouvernement en 1979, mais seulement de 0,053 p. 100 pour atteindre ainsi 3,797 p. 100 du produit intérieur brut marchand. On est le record ?

Que le Gouvernement joue franc jeu, et il en tirera bénéfice dans son dialogue avec le Parlement. Mais ce n'est pas digne de la confiance que lui accorde la majorité que de vouloir fausser les comparaisons qui permettent de mesurer sa politique budgétaire.

Ce projet de budget est-il conforme à la loi de programmation ?

La loi de programmation prévoyait pour 1981 un budget de 99 990 millions de francs. Le projet est de 104 443 millions de francs. Mais si l'on tient compte de l'évolution réelle du produit intérieur brut marchand, on s'aperçoit que la programmation révisée aurait dû donner un budget de 114 797 millions de francs, pensions non comprises, soit 4,23 p. 100 du produit intérieur brut marchand. On peut en conclure que le manque à gagner en pouvoir d'achat est de l'ordre de 10 353 millions de francs pour la seule année 1981, soit l'équivalent de 9,9 p. 100 du budget proposé. Ce manque à gagner se situe au niveau de 25 milliards de francs depuis le début de la programmation, soit 23,9 p. 100 des crédits inscrits pour 1981.

Vous me permettez de conclure que si les crédits prévus au projet de budget sont supérieurs aux prévisions effectuées en 1976, ils ne couvrent pas pour autant la totalité d'une érosion monétaire qui a été sous-estimée. Ainsi, le Gouvernement a plus suivi l'augmentation des prix que marqué sa capacité d'assurer aux armées un pouvoir d'achat croissant en valeur absolue.

En outre, la loi de programmation avait prévu qu'en 1981 le titre V, qui concerne les dépenses en capital, représenterait 46 p. 100 du budget de la défense. Si, en données brutes, on atteint cette année 45,66 p. 100, la réalité est différente lorsqu'on rétablit le budget en structures 1980, puisque le titre V ne représente plus alors que 45,16 p. 100 de l'ensemble des crédits militaires. En effet, il y a eu modification dans la répartition des dépenses entre le titre III et le titre V, puisqu'à la section « Terre » les crédits pour l'entretien programmé des matériels passent du chapitre 34-31 au chapitre 53-71, à savoir 900 millions de francs en crédits de paiement et 1,1 milliard de francs en autorisations de programme.

Il y a donc, en réalité, une progression des dépenses en capital moindre que prévu, et il faudrait que, l'an prochain, le Gouvernement fasse un effort pour respecter la loi de programmation.

Vous me permettez maintenant, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'examiner les crédits selon la structure des budgets de programme, à savoir ceux accordés aux forces nucléaires stratégiques et tactiques, puis ceux consacrés aux forces conventionnelles de terre, de l'air et de mer.

Les crédits accordés aux forces nucléaires s'élèvent à 19 800 millions de francs, soit 18,9 p. 100 du budget de la défense, ce qui équivaut au budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants. La croissance est de 16,83 p. 100 par rapport au précédent budget.

Les crédits du titre V sont de l'ordre de 14 309 millions de francs, soit 30 p. 100 de l'ensemble des dépenses en capital.

Les forces stratégiques obtiennent en crédits de paiement 16 400 millions de francs, dont 13 400 millions de francs pour le titre V. Il faut noter, d'une part, l'accroissement des crédits affectés à la force océanique stratégique qui s'explique par la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins et, d'autre part, il faut souligner le bon déroulement du programme M 4.

Pour les forces tactiques, le principal effort du titre V porte sur le missile air-sol à moyenne portée.

A propos de ces crédits, je note que, si les autorisations de programme augmentent de manière satisfaisante, ce qui est positif pour l'avenir, les crédits de paiement connaissent

une légère régression en pourcentage, en particulier sur le titre V — 30 p. 100 au lieu de 31 p. 100 en 1980. Je ne crois pas qu'il soit possible de descendre en dessous de ces 30 p. 100 si l'on veut garantir l'avenir et la crédibilité de notre dissuasion, d'autant que les crédits de paiement du titre V ne représentent que 13,7 p. 100 du budget de la défense. Cela nous ramène, mes chers collègues, à la situation de 1977 que le rapporteur de votre commission des finances d'alors regrettait.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, pour le prochain budget qui, lui, sera préparé par vous, du moins je vous le souhaite en toute amitié, le Parlement puisse observer une volonté plus nette de privilégier les investissements pour les forces nucléaires.

Il me semble que les économies faites grâce au moindre coût des matières fissiles devraient être réinvesties sur les crédits des forces nucléaires, ce qui ne paraît pas être le cas actuellement. Il serait souhaitable de voir apparaître des crédits, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, pour la construction d'un septième S.N.L.E. dès le prochain budget si l'on veut, dans la décennie, maintenir en permanence trois S.N.L.E. en patrouille, cette décision ne préjugant pas l'avenir de la force océanique stratégique tel que doit le prévoir la prochaine loi de programmation.

La marine, dont les crédits s'élèvent à 19,1 milliards de francs, possède un budget comparable à celui du ministère des universités.

Les crédits pour les dépenses ordinaires progressent de 17,1 p. 100 mais, si l'on retire le chapitre « carburants » qui, à lui seul, progresse de plus de 80 p. 100, la progression n'est plus que de 13,7 p. 100, maintenant sans plus le pouvoir d'achat. Désormais, la marine ne réalise plus le taux d'activité moyen par bâtiment exigé par la loi de programmation.

Les crédits d'investissement — hors force océanique stratégique — progressent de 27 p. 100 en autorisations de programme et de 21 p. 100 en crédits de paiement.

En autorisations de programme, le principal effort porte sur les constructions neuves de la flotte, dont les crédits progressent de 50 p. 100. Les commandes, en 1981, porteront sur 15 200 tonnes, avec en particulier une corvette anti-sous-marins, un sous-marin nucléaire d'attaque et un pétrolier ravitailleur d'escadre. Quant à l'aéronavale, elle ne finance aucun programme nouveau.

J'observerai que la marine qui, en 1980, bénéficiait de 25,97 p. 100 des autorisations de programme du titre V, n'en reçoit pour 1981 que 23,90 p. 100, et ce malgré l'apparition de l'article prévoyant des constructions pour « missions de service public ». En 1981, les livraisons ne porteront que sur 1 600 tonnes.

En conséquence, on observe deux phénomènes : une diminution des passerelles, puisque la flotte ne compte que 115 bâtiments de combat pour 131 en 1976 ; mais aussi un début de rajeunissement de notre marine, puisque 35 bâtiments de combat sont à mi-vie ou pas encore, contre 23 en 1976.

L'armée de l'air, dont les crédits s'élèvent à 22,8 milliards de francs, possède un budget comparable à celui du ministère de l'environnement.

Pour les dépenses ordinaires, si l'on retire les crédits de carburants qui progressent de 80,64 p. 100, les crédits de paiement ne s'accroissent que de 13,98 p. 100. Si l'armée de l'air réussit jusqu'à présent à maintenir les heures de vol mensuelles prévues par la loi de programmation, ce n'est pas sans difficultés ni sans acrobaties...

Les crédits d'investissement représentent en crédits de paiement 11 790 millions de francs soit, en structure 1980, une progression de 17,25 p. 100. Quant aux autorisations de programme, avec plus de 14 milliards de francs, elles ne progressent que de 13,31 p. 100, c'est-à-dire moins vite qu'en 1980.

En fabrications, les crédits de paiement progressent de 34 p. 100 et s'élèvent à 4,8 milliards de francs. Les commandes portent sur vingt-deux Mirage 2000 au lieu des quarante-trois prévus par la programmation, mais, en remplacement, vingt et un Mirage F1 seront construits. Cette décision marque bien le retard du programme Mirage 2000, en particulier à cause du radar Doppler à impulsion. Cinq nouveaux Transall sont commandés pour les transports aériens. Toutefois, l'hiatus reste préoccupant entre notre capacité en forces d'intervention exté-

rieure à partir des régiments professionnels de la onzième division parachutiste et de la neuvième division d'infanterie de marine, et les possibilités de transport aérien. Le Gouvernement a à un problème véritable à résoudre s'il veut donner à nos forces d'intervention leur pleine crédibilité.

Je terminerai mon analyse des crédits de l'Air par deux notations favorables :

Premièrement, l'armée de l'air a apporté en quelques années des solutions satisfaisantes aux problèmes de la protection des bases aériennes et continue son effort ;

Deuxièmement, le réseau d'alerte et de détection apparaît fiable, et ce, grâce à une politique d'investissement intelligemment menée. Il reste à résoudre les problèmes du radar à basse altitude.

L'armée de terre, dont les crédits s'élèvent à 31,8 milliards de francs, possède un budget comparable à celui du ministère de la santé.

Les dépenses ordinaires, avec 17,5 milliards de francs, progressent de 14,72 p. 100, le chapitre « Entretien et activité » progressant de 17,87 p. 100 surtout à cause du sous-chapitre « Carburant ».

Le budget d'investissement est comptabilisé à 11,7 milliards de francs mais, si l'on rétablit en structure 1980, c'est-à-dire en enlevant les crédits d'entretien programmé du matériel, il est de 10,8 milliards de francs, ce qui représente une progression de 19,01 p. 100.

Les études progressent de 18,59 p. 100 en crédits de paiement et de 23,4 p. 100 en autorisations de programme et cela en faveur, notamment, des programmes de l'engin principal de combat — le char futur de l'hélicoptère anti-char futur, et du lance-roquettes multiple.

En fabrication, les autorisations de programme progressent de 26,06 p. 100 et les crédits de paiement de 27,3 p. 100. L'effort porte sur les programmes majeurs, lesquels, en commandes, respectent la programmation, sauf pour l'AMX 10 et le canon de 155 à grande cadence de tir, mais, en livraisons, prennent du retard, sauf, il faut le reconnaître, pour le programme Milan.

Les programmes secondaires apparaissent sacrifiés, et ceci est la conséquence du manque à gagner en pouvoir d'achat de notre armée de terre, que je dénonçais il y a quelques instants. Sur le plan opérationnel, tout cela n'est pas sans conséquences graves.

Sont aussi délaissées cette année les « Infrastructures opérationnelles » qui, en crédits de paiement, connaissent une diminution de 6,4 p. 100.

En cet automne où chacun dresse des bilans, je voudrais esquisser celui de la politique menée pour notre défense.

Votre rapporteur a effectué, depuis 1973, de multiples missions au sein des armées, et suivi régulièrement les différents problèmes. Il peut, en toute objectivité et en toute sérénité, vous dire qu'en sept ans la situation de l'ensemble de nos armées s'est améliorée.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Notre force de dissuasion a conforté ses capacités et apparaît actuellement crédible.

La situation des personnels de carrière et les conditions de vie du contingent se sont modifiées dans un sens favorable ; le taux d'activité, bien que menacé par le coût des carburants, apparaît correct. En outre, la loi de programmation, qui prévoyait la modernisation de nos armées, commence à porter ses fruits, et ceux qui assistent régulièrement aux revues du 14 juillet, tant à Paris que dans les villes de garnison, en sont témoins.

Tout cela contribue à la qualité du moral et de l'aptitude opérationnelle de nos armées.

Aucun observateur pouvant faire des comparaisons avec d'autres armées ne peut nier la valeur de nos armées et la crédibilité de notre dissuasion.

Je pense, monsieur le ministre, que le Gouvernement et mes collègues m'autoriseront à rendre un hommage tout particulier à l'action de votre prédécesseur, M. Yvon Bourges. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mais cette même objectivité a conduit le rapporteur à présenter à la commission des finances, qui les a approuvées, des observations tant sur l'avenir des forces nucléaires que sur celui des forces conventionnelles. J'en cite la conclusion :

« La commission des finances craint que la limitation des crédits militaires — hors pensions — à 4 p. 100 du produit intérieur brut marchand ne permette pas de conduire de front l'affermissement de nos forces nucléaires et le nécessaire renouvellement de nos moyens conventionnels. » (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Vous avez tout à fait raison !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. A ces préoccupations, j'en ajouterai une autre concernant nos industries d'armement. Leur avenir et leur équilibre financier dépendent trop de nos exportations. En outre, certains programmes se déroulent sur un espace de temps tel que leur coût en est majoré, puisqu'il est difficile alors d'obtenir une bonne rentabilité et un amortissement correct des investissements.

En ces temps rudes où la guerre menace, le pays doit faire l'effort maximum pour sa défense, mais les hommes qui en sont responsables ont l'obligation de rentabiliser au mieux les crédits investis et de donner à nos armées la meilleure efficacité possible. Cela suppose que des choix devront être faits pour forger l'outil de défense des années futures. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. La commission des finances suivra de près la préparation de la prochaine loi de programmation et souhaite que le Gouvernement en informe en priorité l'Assemblée. Car il n'est pas normal que le Parlement apprenne des décisions importantes par la presse. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Jean-Yves Le Drian. Comme pour la bombe à neutrons, par exemple !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. L'Assemblée nationale est le lieu où le Gouvernement doit annoncer ses décisions.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Bravo ! C'est Danton ! (Sourires.)

M. Louis Darinot. Cela va changer !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Si le Parlement veut être respecté, qu'il se fasse respecter ! (Très bien ! très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Compte tenu de ces observations, votre commission des finances, sur le rapport que je lui en ai fait, vous demande d'adopter les crédits des titres V et VI — dépenses en capital — du projet de budget du ministère de la défense. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Rossi, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires et pour le budget annexe du service des essences.

M. André Rossi, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport que je vous présente cette année a une dimension un peu exceptionnelle du fait de la présence en annexe d'une réflexion sur les crédits votés du titre III de la défense.

Certains parlementaires se sont, en effet, souvent interrogés sur la notion même de services votés craignant en particulier que la procédure actuelle de préparation et de vote du budget ne conduise à limiter l'intérêt du débat aux seules mesures nouvelles sans qu'aucun contrôle, aucune remise en cause ne soit faite à propos des mesures acquises et du degré de satisfaction des besoins qu'elles permettent de procurer.

J'ai donc été amené à me poser un certain nombre de questions et, pour tenter d'y répondre, il m'a paru utile de prendre un peu de recul et de chercher à apprécier sur cinq années l'ensemble des redéploiements intervenus pour voir apparaître en pleine lumière aussi bien les efforts accomplis que les lacunes persistantes.

Quant au budget lui-même, je rappellerai que, dans un budget général de la nation qui augmente de 16,40 p. 100, celui des armées progresse de 17,90 p. 100 pour les dépenses militaires proprement dites, à l'exclusion en particulier des

pensions dont le coût budgétaire est toujours sous-estimé, puisqu'il ne représente que le volume des paiements réellement effectués au cours du dernier exercice clos, c'est-à-dire celui de 1979.

Le titre III, avec 56 758 millions de francs, représente 54,34 p. 100 du total des crédits militaires, pourcentage en légère diminution par rapport aux années précédentes.

Mais il faut savoir qu'une modification d'imputation — d'ailleurs tout à l'heure évoquée ici-même — des crédits d'entretien programmé, portant sur 900 millions d'achats de rechanges, fait passer au titre V des dépenses relevant jusqu'ici du titre III.

Un phénomène inverse d'ailleurs est à noter, mais de moindre ampleur, en ce qui concerne les dépenses d'informatic que qui se trouvent regroupées au titre III.

Mes chers collègues, je ne ferai pas tomber sur vous une pluie de chiffres, de comparaisons et de pourcentages qui, en général, lassent l'auditoire et nuisent à la démonstration. Je voudrais plutôt vous faire part des préoccupations qui ont le plus sensibilisé mes collègues de la commission des finances.

Notre commission s'est préoccupée de l'amélioration des conditions de vie courante du contingent ainsi que de l'amélioration des conditions de fonctionnement des armées.

Elle a noté avec satisfaction que, conformément à ses précédentes observations, les crédits affectés aux dépenses de vie courante, d'activité et d'entretien immobilier étaient en sensible progression.

Elle a observé que si les crédits de rénovation et de modernisation des casernements étaient satisfaisants dans l'ensemble, un effort devrait cependant être fait dès 1982 au profit de l'armée de terre.

Elle a noté l'augmentation prévue du prêt avec une date d'effet fixée plus tôt qu'à l'habitude — le 1^{er} avril au lieu du 1^{er} juillet — mais en soulignant que son montant restait bien modeste comme le sont par ailleurs les dépenses de caractère social au profit des appelés.

La commission des finances appelle en particulier l'attention sur le fait que, si les augmentations de prix des produits pétroliers venaient à dépasser les prévisions prises en compte dans le calcul des dotations, des crédits supplémentaires s'avèreraient alors nécessaires pour que l'activité des forces ne soit pas réduite faute de carburant.

Dans le domaine de l'activité des forces, la commission des finances a noté avec beaucoup de satisfaction la volonté du Gouvernement de maintenir le niveau d'entraînement en 1981.

Elle a cependant souligné le faible taux d'accroissement des crédits d'entretien des matériels et elle s'est demandé si dans cette matière une insuffisance de moyens n'affecte pas particulièrement la marine dans le domaine de l'entretien de la flotte de surface.

Elle appelle par ailleurs l'attention sur le problème des stocks de rechanges indispensables au maintien en condition des matériels en temps de paix, comme en temps de guerre et en temps de crise, et elle formule la même remarque en ce qui concerne les stocks de carburants des armées et des combustibles de la marine.

La commission des finances se réjouit qu'à la suite des observations qu'elle avait faites l'an dernier, des dispositions nouvelles permettront de mieux indemniser les pertes de salaire qui se produisaient pour de nombreuses catégories de personnels à l'occasion des convocations de réservistes.

En ce qui concerne la condition des militaires retraités, la commission des finances a noté avec satisfaction qu'une partie des revendications des militaires retraités, dont elle s'était déjà fait l'écho les années précédentes, avait reçu satisfaction, l'effort ainsi accompli représentant une somme approximative de 80 millions de francs.

Mais elle est consciente de ce que de nombreuses revendications — dont le détail est rappelé dans mon rapport écrit — restent en l'état.

Elle pense que la meilleure procédure consisterait à faire le point de l'ensemble de ces revendications avec les associations représentatives, à la suite de quoi un rapport serait déposé sur le bureau des assemblées parlementaires.

M. René Visse. Cela devrait être fait depuis longtemps !

M. André Rossi, rapporteur spécial. En ce qui concerne le problème du droit au travail des militaires retraités, la commission des finances rappelle ses précédentes observations et, en particulier, souhaite voir abroger toute disposition qui porterait atteinte à ce droit — je fais ici allusion à certaines conventions collectives.

Au sujet de la situation de la gendarmerie, la commission des finances se plaît à souligner le dévouement de la gendarmerie et la qualité des services qu'elle ne cesse de rendre. Elle note que son effectif en personnels de carrière va augmenter de 730 unités, ce qui constitue incontestablement un effort important qui devra d'ailleurs être poursuivi dans le cadre des engagements pris il y a trois ans et elle pose la question de savoir si l'on ne devrait pas envisager pour l'avenir une augmentation du nombre des gendarmes auxiliaires, sans que cette catégorie de personnels atteigne 10 p. 100 de l'effectif des sous-officiers.

La commission note par ailleurs que, dans le domaine de l'équipement et du logement, l'effort entrepris afin de rattraper des retards anciens est poursuivi.

Elle enregistre les mesures prises pour organiser les horaires de travail et les repos compensateurs; elle est consciente des difficultés d'application de ces mesures du fait de l'accroissement constant des missions et de l'insuffisance des effectifs de certaines brigades, cette situation mettant en évidence la nécessité de poursuivre l'augmentation des effectifs dans les prochaines années.

Enfin, monsieur le ministre, la commission déplore que le financement H. L. M. ne puisse plus profiter aux logements de la gendarmerie.

M. Raymond Tourrain, rapporteur pour avis. C'est bien dommage! Pourtant on le réclame chaque année!

M. André Rossi, rapporteur spécial. ... et elle souligne la nécessité d'une solution rapide dans ce domaine. Ce disant, elle parle aussi au nom des collectivités locales, monsieur le ministre!

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. On nous avait déjà fait des promesses l'an dernier à ce sujet, monsieur le ministre!

M. André Rossi, rapporteur spécial. Enfin, la commission des finances avait insisté l'an dernier sur le fait que la participation des armées à des tâches d'intérêt public ou de lutte contre les calamités avait laissé à la charge du budget de la défense un surcroît de dépenses non compensé par des crédits supplémentaires.

Elle se réjouit de voir cette année que des mesures concrètes ont été décidées pour que les tâches supplémentaires de service public de la marine fassent l'objet d'une ligne budgétaire de 65 millions de francs.

Elle suivra dans l'avenir le développement d'une politique qui devra prendre en considération et traduire dans le budget les charges supplémentaires occasionnées par les tâches non militaires demandées aux armées.

En conclusion, mes chers collègues, je voudrais porter témoignage que l'effort voulu par le Gouvernement dans le domaine de la défense se poursuit très sérieusement. Nous l'avons constaté lorsque nous avons fait le point de la loi de programmation. Celle-ci demeure respectée dans le projet de budget pour 1981. Je suis persuadé que, dans le climat d'insécurité qui règne de par le monde, l'opinion publique attachera beaucoup d'importance au vote de ce budget.

C'est pourquoi, au nom de la commission des finances, je vous demande d'accorder votre soutien le plus large à l'effort entrepris en votant les crédits qui vous sont proposés. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et pour le budget annexe du service des essences.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chargé par la commission de la défense nationale de vous donner son avis sur la section commune, ainsi que sur le budget annexe du service des essences, je me permet d'abord de vous rappeler qu'en ce qui

concerne la section commune ce budget couvre un certain nombre de services qui sont la délégation générale pour l'armement, le service de santé, le service de documentation extérieure et de contre-espionnage, le service d'information et des relations publiques des armées ainsi que les crédits pour l'arme nucléaire. Dans mon rapport écrit j'ai exposé très largement la situation de ces différents services. Je me contenterai donc dans cet exposé oral de m'arrêter seulement sur divers points sur lesquels je souhaiterais appeler particulièrement votre attention.

Les crédits de la section commune passeront de 22 172,2 millions de francs en 1980 à 26 022,8 millions de francs en 1981, ce qui représente une progression de 17,32 p. 100. Nous enregistrons cependant une légère diminution en pourcentage de la part de la section commune dans le budget de la défense nationale. En effet, si le budget de la section commune représentait 25,02 p. 100 dans le budget 1980, sa part ne représentera plus que 24,90 p. 100 en 1981, mais la différence est minime.

Je vais maintenant reprendre l'examen service après service.

En ce qui concerne la délégation générale pour l'armement, l'accroissement des crédits pour cette année atteint 15,59 p. 100, ce qui est satisfaisant. Un seul point reste à régler, les problèmes posés par la constitution du corps des I. T. E. F.

Votre rapporteur ayant demandé quelles dispositions étaient envisagées pour donner satisfaction aux revendications des techniciens d'études et de fabrication des constructions navales, on lui a répondu que la situation de ces agents faisait actuellement l'objet d'un examen particulier.

M. Jean-Yves Le Drian. Cela fait plus d'un an!

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. J'avoue que j'ai été un peu choqué de cette réponse imprécise.

C'est pourquoi, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur ce problème qui demande maintenant une solution rapide car on a trop attendu.

En ce qui concerne le service de santé, les crédits du titre III sont en augmentation de 16,95 p. 100 et semblent donner satisfaction bien que se pose toujours le problème des personnels para-médicaux.

Je rappelle que la loi de programmation avait prévu la création de 1 500 postes d'infirmière; or par manque de crédits le service de santé n'a pu recruter jusqu'à présent que 740 personnes.

Certes, en 1981, 19 postes d'aide-soignantes doivent être créés; mais c'est très loin de correspondre aux besoins du service de santé.

Il conviendrait donc que dans les années à venir un effort important soit fait dans ce domaine afin de satisfaire, si possible, non seulement les exigences de la loi de programmation mais surtout des services de santé bien sûr, puisque la loi de programmation avait été établie en fonction de ces besoins.

En ce qui concerne les médecins, le problème est à peu près le même: le nombre des postes budgétaires est en effet de 2 084, alors que les besoins peuvent être estimés à 2 200 postes. La création de cent postes dans les cinq prochaines années s'avère donc nécessaire et indispensable. Je rappelle enfin qu'en ce qui concerne la féminisation du corps des médecins militaires, il avait été conseillé à votre prédécesseur de prendre 15 p. 100 de médecins femmes dans les services de santé des armées. J'avais attiré l'attention de votre prédécesseur l'année dernière sur le problème de l'affectation des couples de médecins militaires. Ce problème n'a pas été résolu. Aucune disposition statutaire facilitant la mise en disponibilité ou la démission anticipée n'a encore été adoptée pour les médecins femmes. Il y a là un problème qui doit être résolu rapidement. Cela ne devrait pas soulever beaucoup de difficultés, semble-t-il, sinon celle de mettre en place certaines réglementations — d'autant que la mesure ne concerne qu'un tout petit nombre de personnes.

Quant au service de documentation extérieure et de contre-espionnage, le taux d'accroissement des crédits qui est de 20,08 p. 100 cette année s'explique en partie par l'augmentation des dépenses de personnel.

Le problème du S. D. E. C. E. est toujours celui des gardiens. Certes, en 1980, il y a eu transformation de seize postes d'agent des transmissions en poste de gardien. Mais ce n'est pas une bonne méthode et le renforcement du service de gardiennage — qui est indispensable — ne peut pas se faire au détriment des autres services dont les effectifs ne sont pas excessifs.

En 1981, dix postes seront créés, mais cette mesure est très insuffisante. En effet, le besoin de gardiens pour le S. D. E. C. E. est estimé à 67 postes. Il reste donc 57 postes à créer; il faut qu'ils le soient dans les toutes prochaines années.

Quant au service d'information et des relations publiques des armées, je n'ai rien de spécial à ajouter à mon rapport écrit, si ce n'est pour le féliciter de l'action qu'il mène avec dynamisme et courage en faveur d'une meilleure connaissance de leurs armées par les Français.

Venons-en maintenant à un sujet brûlant qui est celui des retraités militaires. Depuis plusieurs années leurs associations présentent sept revendications prioritaires.

Certes, cette année, un effort a été consenti en faveur des retraités puisque plus de 70 millions de francs — 81 millions exactement, me semble-t-il — leur sont destinés dans le projet de budget pour 1981.

M. Joël Le Theule, ministre de la défense. Il s'agit bien de 81 millions de francs.

M. Pierre Mauger. Dans un communiqué, monsieur le ministre, votre prédécesseur avait annoncé une dotation de plus de 70 millions de francs. J'ai constaté par la suite que cette somme avait été portée à 81 millions, et je m'en félicite.

Mais si nous ne pouvons que nous montrer satisfaits de la prise en considération d'une partie des revendications des retraités, nous sommes obligés de constater qu'en ce qui concerne, par exemple, le bénéfice de l'échelle IV, la méthode d'attribution n'est pas satisfaisante. Il conviendrait, à l'avenir, qu'une meilleure concertation ait lieu entre les services de la défense et les associations de retraités militaires afin que la répartition des crédits qui sont prévus pour les retraités puisse se faire d'une façon qui réponde à leurs souhaits. Je sais que des rencontres ont eu lieu, mais elles n'ont eu aucun résultat. Il faudra donc reprendre la concertation.

Trois revendication ayant eu une amorce de satisfaction, il en reste quatre qui sont les suivantes :

Augmentation du taux de pension de réversion des veuves ;

Attribution de la majoration pour enfants aux militaires bénéficiaires d'une pension proportionnelle liquidée avant le 1^{er} décembre 1964 ;

Calcul du montant de la pension d'invalidité sur le taux du grade pour les militaires en retraite placés dans cette position avant le 3 août 1962 ;

Enfin, revalorisation de la majoration spéciale à la gendarmerie.

Ces quatre revendications nous semblent particulièrement raisonnables, nous demandons qu'elles soient rapidement satisfaites. Les retraités militaires y attachent beaucoup d'importance, à juste raison, et le fait de leur non-prise en considération leur donne le sentiment d'être victimes d'une injustice.

En ce qui concerne l'armement nucléaire, les études et recherches se poursuivent dans de bonnes conditions. Il est toutefois à noter que si les services du C. E. A. disposaient de plus de crédits, ils pourraient aboutir plus rapidement dans la mise au point des armes et des matériels qui leur ont été commandés.

Je vous livre cette réflexion, monsieur le ministre, car votre prédécesseur nous avait déclaré qu'il était inutile d'accroître les crédits étant donné que le C. E. A. ne pouvait pas faire plus vite. Je pense, au contraire, qu'il le pourrait.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques réflexions que je voulais vous soumettre sur les crédits affectés à la section commune. La commission de la défense nationale, sous réserve de ces observations, vous demande d'adopter ces crédits.

J'en viens au projet de budget annexe du service des essences.

Ce budget annexe s'élèvera à 4 109 300 000 francs, en progression de 66 p. 100 par rapport à celui de cette année. Cet accroissement exceptionnel évidemment lié à l'augmentation des prix du carburant, devrait permettre à l'ensemble des armées d'accomplir les missions qui leur ont été assignées par le Gouvernement.

Certes, nous notons une légère diminution du volume de carburant accordé à l'armée de l'air. Celle-ci a néanmoins déclaré qu'avec les moyens mis à sa disposition en carburant, elle estimait pouvoir parfaitement atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés pour l'année à venir.

En conséquence, la commission de la défense nationale émet un avis favorable à l'adoption des crédits inscrits au budget annexe du service des essences. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bechter, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les dépenses ordinaires.

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, pour la troisième année, la commission de la défense nationale m'a fait l'honneur de me désigner en qualité de rapporteur pour avis du titre III. Comme les années précédentes, j'énumérerai rapidement les points positifs pour évoquer plus longuement les problèmes qui demeurent et qui nous préoccupent.

Je ne reviendrai ni sur les chiffres exposés par M. Rossi, ni sur les commentaires de M. Mauger, que j'approuve entièrement.

Le titre III contient diverses mesures intéressantes dont il convient de citer les plus significatives :

Relèvement, insuffisant toutefois, du prêt des appelés au 1^{er} avril et non plus au 1^{er} juillet — mais il y a des impératifs électoraux ;

Relèvement de l'indemnité de séjour servie aux personnels appelés du contingent aux F.F.A. ;

Revalorisation de diverses indemnités versées aux contrôleurs d'opération et de sécurité aérienne, au personnel embarqué sur les S.N.L.E. ou S.N.A. en patrouille, aux officiers de tir du groupement des missiles stratégiques du plateau d'Albion ;

Création d'emplois de guetteurs sémaphoriques pour aider les missions pratiques de service public de la marine ;

Accès, étalé sur deux ans, de tous les sous-officiers pilotes de l'armée de l'air au premier grade d'officier ;

Renforcement partiel des effectifs de la gendarmerie nationale ;

De rares mesures en faveur des personnels civils, telles que les revalorisations et indemnités à taux fixe qui, dans de nombreux cas, n'avaient pas été revalorisées depuis un bon nombre d'années ;

Quelques mesures, enfin, pour un montant d'environ 81 millions de francs, en faveur des retraités militaires, sur lesquelles M. Mauger s'est étendu plus longuement ;

Augmentation de vingt à trente-cinq francs, pour les réservistes non fonctionnaires qui effectuent des périodes, de l'indemnité journalière des soldats et caporaux ;

Revalorisation de la prime versée aux gendarmes ayant la qualité d'officier de police judiciaire.

L'examen du titre III, par grandes masses de dépenses, montre une progression de 16,26 p. 100 des dépenses de rémunérations et charges sociales, en application stricte des instructions du Premier ministre ; une progression, encore très faible, des dépenses d'alimentation — 10,16 p. 100 ; une hausse de 67 p. 100 des carburants qui risque malheureusement d'être, une fois encore, insuffisante ; une diminution des crédits d'entretien programmée, par suite d'un transfert des crédits du titre III au titre V, pour laquelle je fais miennes les observations de M. Crossard ; enfin, un accroissement de 15,78 p. 100, de caractère positif, des dépenses consacrées au fonctionnement des forces et services.

En ce qui concerne les personnels, la loi de programmation militaire prévoyait une déflation de 20 000 appelés, qui devait se dérouler selon le calendrier suivant : 1977, moins 1 500 ; 1978, moins 5 439 ; 1979, moins 4 825 ; 1980, moins 4 000 ; 1981, moins 2 919 ; 1982, moins 1 317.

On observe un scrupuleux respect de la loi de programmation militaire pour les années 1977 à 1980, mais pour 1981, il n'en va pas de même. On considère sans doute qu'il y a là un moyen infime d'améliorer les statistiques du chômage. Espérons donc que le « rattrapage » s'appliquera en 1982 !

En ce qui concerne les personnels civils, aucune création d'emploi n'est inscrite au budget, conformément aux directives du Premier ministre.

Un effort positif mais insuffisant a été accompli en faveur de la gendarmerie mais il est nettement inférieur aux prévisions du plan à long terme contenu dans le programme de Blois présenté par le Premier ministre, qui prévoyait alors la création annuelle de mille postes de gendarme d'active dont 150 agents féminins pour la période 1979-1983.

Or, que constate-t-on ? En 1980, mille postes ont bien été créés, dont dix pour la gendarmerie maritime. Mais, en 1981, 275 emplois sur les mille prévus ne seront pas créés.

Ainsi, trois ans après le programme de Blois, il manquera 568 gendarmes d'active par rapport aux engagements du Premier ministre. Quant au personnel féminin, son effectif, qui aurait dû être porté à 450, n'atteindra que 265.

Ce qui toutefois cause le plus de souci aux commissaires de la commission de la défense nationale et à votre rapporteur, c'est incontestablement le problème de l'activité des forces qui dépend à la fois de la qualité des munitions d'entraînement — mais d'autres rapporteurs évoqueront ce point — et du volume des dotations en carburant.

Chaque année, et c'est fort malheureux, nous soulignons l'insuffisance des dotations en carburant qui sont systématiquement sous-estimées, certainement en raison des diktats du ministère du budget. En 1981, elles progresseront de 67 p. 100.

Cela suffira-t-il à pallier, notamment, les conséquences du conflit entre l'Irak et l'Iran ? Permettez-moi d'en douter, monsieur le ministre, puisqu'au cours des trois dernières années, nous avons tenu le même raisonnement et que, chaque fois, ces crédits se sont révélés insuffisants.

Or cette insuffisance de provision ne permet plus de maintenir, notamment dans l'armée de l'air, un niveau d'entraînement satisfaisant. En 1980 il a fallu, à deux reprises — et l'année n'est pas terminée — procéder à des transferts de crédits, pour 610 millions de francs, au détriment de certains chapitres budgétaires puisque, sans aucun doute, le collectif de fin d'année ne prendra pas en compte la totalité des dépassements de crédits. Fort heureusement, en 1980, les opérations militaires en Afrique auront été moins coûteuses que précédemment !

A contrario, il faut reconnaître que les armées ont reconstitué leurs stocks de guerre, et c'est tout à l'honneur des états-majors. Mais on demeure perplexe quand on constate, par exemple, que l'armée de l'air a consommé moins de 840 000 mètres cubes de carburant en 1980 contre 941 000 en 1973.

Les conséquences en sont préjudiciables à tous les niveaux. Ainsi, malgré la réduction du nombre des pilotes et même des avions, notamment des Mirage IV, l'entraînement se limite à quinze heures de vol par mois contre vingt ou plus en Angleterre, en Allemagne ou aux Etats-Unis. Nous maintenons nos pilotes en condition, mais progressent-ils ? De même, nos parachutistes effectuent une moyenne de sept sauts par an, alors que le général Bigeard lui-même avoue qu'une douzaine de sauts annuels sont nécessaires pour maintenir nos parachutistes en conditions opérationnelles. Je pourrais, bien entendu, multiplier les exemples.

Ainsi, monsieur le ministre, dans la prochaine loi de programmation militaire que vous allez préparer, il vous faudra prévoir une nouvelle structure budgétaire. Les carburants doivent être isolés du titre III. Les armées doivent définir le volume de carburants et de combustibles nécessaire et, chaque année, le Gouvernement devra inscrire en contrepartie les ressources budgétaires. Nous ne voyons pas d'autre solution. Faute de l'adopter, l'ensemble du titre III restera mal cadré et les retards continueront de s'accumuler en ce qui concerne l'amélioration des casernements ou de la nourriture et surtout l'entraînement des forces qui se situe actuellement, pour les trois armées, en deçà des prévisions de la loi de programmation militaire.

En 1981, le prêt du soldat représentera 11 p. 100 du S. M. I. C. contre 18 p. 100 en 1975. Le retard s'accroît là encore, et l'on risque, si l'on n'y prend garde, de retrouver, dans les casernes, la situation antérieure.

Enfin, les retraités militaires ne comprennent pas toutes les mesures prises en leur faveur. M. Mauger l'a bien montré. Comment expliquer, monsieur le ministre, qu'un adjudant ou un adjudant-chef, qui a deux citations dans le grade d'adjudant et une dans le grade de sergent, ne puisse être reclassé à l'échelle 4 ? Il faut que vos services comprennent que ce genre de discrimination n'est pas admissible. De plus, le caractère rétroactif de certaines lois défavorables aux retraités militaires n'est pas supporté, alors qu'à l'inverse des lois positives ne peuvent être appliquées à tous. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Quant aux forces françaises stationnées à Berlin, elles sont, en quelque sorte, la vitrine de l'armée française. Alors, monsieur le ministre, finissez de les doter en chars AMX 30. Hâtez l'affectation des 2 700 Famas et d'armes antichars de qualité, c'est-à-dire adaptées aux combats de rues. Ces forces, qui sont confrontées à des unités américaines, britanniques et soviétiques, méritent qu'on leur consacre cet effort minime.

Au moment de conclure permettez-moi, monsieur le ministre, de vous donner dix conseils ou plutôt de vous demander de porter votre effort sur dix points précis :

Premièrement, obtenez un budget supérieur à 4 p. 100 du P. I. B. M., hors dotation carburants ;

M. Jean-Marie Dallet. Très bien !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Deuxièmement, accélérez franchement l'effort au bénéfice de la F. N. S., valorisez la défense antiaérienne de l'armée de terre et ses capacités antichars et mettez à niveau notre composante aérienne stratégique ;

Troisièmement, veillez à ce que le prêt du soldat augmente aussi vite que l'inflation si vous ne voulez pas que se reposent les problèmes de 1975 ;

Quatrièmement, renouez le dialogue avec les retraités militaires, élaborez en leur compagnie un calendrier, défendez leur seconde carrière et ayez des réunions de concertation fréquentes avec les personnels civils ;

Cinquièmement, faites vos achats en carburants et combustibles en volume et non en termes budgétaires ;

Sixièmement, nommez des commandants de régiment ou de base compétents et dynamiques qui sachent ne pas donner une impression d'ennui aux jeunes du contingent ;

Septièmement, atteignez les objectifs que s'était fixés votre propre Gouvernement en matière d'effectifs de gendarmerie ;

Huitièmement, songez en permanence aux inégalités en matière de service national et aux injustices qu'elles engendrent ;

Neuvièmement, renforcez le niveau de qualification des sous-officiers pendant le déroulement de leur carrière ;

Dixièmement, écoutez les parlementaires de la majorité qui vous soutiennent, notamment lors des études préparatoires de la prochaine loi de programmation militaire.

M. Jean-Yves Le Drian. Tout comme les membres de l'opposition de temps en temps !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Sous ces réserves, la commission de la défense nationale a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du titre III. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bouvard, rapporteur pour avis...

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. M. Cabanel devrait parler avant moi, monsieur le président.

M. le président. Monsieur le président de la commission de la défense nationale, j'aimerais avoir votre avis sur l'ordre dans lequel vos rapporteurs doivent prendre la parole. La présidence s'étonne d'une certaine pagaille...

M. Pierre Mauger. Ils arrivent en ordre dispersé !

M. le président. La parole est donc à M. Cabanel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les dépenses en capital.

M. Guy Cabanel, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je dois vous présenter mes excuses. Un ennui de dernière heure m'a, en effet, amené à demander au service de la séance de modifier la place à laquelle je devais primitivement intervenir, mais j'ai finalement pu me libérer plus tôt que prévu. Je suis navré de ce contretemps qui bouscule quelque peu l'ordre de nos travaux. J'en assume toute la responsabilité et je dégage celle du général Bigeard.

M. le président. Je vous absous, mon cher collègue. (*Sourires.*)

M. Guy Cabanel, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le président.

Le projet de budget de la défense pour 1981 est satisfaisant, mais il faut le juger avec prudence. Il ne faut pas se laisser aller à la réaction du profane pour qui plus de 104 milliards de francs, hors charges communes, c'est considérable. Il ne faut pas négliger non plus l'avis des techniciens pour qui 3,85 p. 100 du produit intérieur brut marchand consacré à la défense, c'est un peu juste pour atteindre tous les objectifs de la loi de programmation de 1976.

Pourtant, l'effort en faveur de la défense est patent et indiscutable. L'accroissement de 17,90 p. 100 des crédits militaires par rapport à 1980 en mesure l'ampleur, dans un contexte où les dépenses civiles progressent, certes, mais seulement de 14,30 pour 100.

Qu'en est-il des dépenses en capital ? Comme c'est le cas depuis plusieurs années, leur rythme de croissance est maintenu pour 1981, et à un fort niveau — 19,70 p. 100 — bien supérieur à celui des dépenses ordinaires du titre III qui ne progressent que de 16,40 p. 100. Les autorisations de programme des titres V et VI passeront ainsi de 52 500 millions de francs en 1980 à 64 390 millions de francs en 1981, soit une progression de 22,64 p. 100. Les crédits de paiement passeront de 39 843 à 47 685 millions de francs, en progression de 19,68 p. 100.

Mais ces chiffres ne permettent pas d'établir une comparaison entièrement exacte entre 1980 et 1981. En effet, l'entretien programmé des matériels de l'armée de terre a fait l'objet d'un changement d'imputation d'une part importante des dépenses d'achats de rechange des matériels terrestres, lesquels seront financés, à partir de 1981, non plus sur les crédits du chapitre 34-31, mais sur ceux du chapitre 53-71, comme c'est déjà le cas pour l'armée de l'air et la marine. Cette manipulation porte sur 843 millions de francs en crédits de paiement et 1 100 millions de francs en autorisations de programme. Pour que la comparaison d'une année sur l'autre soit exacte, il faut donc se référer à la structure budgétaire de 1980, même si celle de 1981 nous paraît plus justifiée.

Les autorisations de programme n'auraient donc progressé que de 20,55 p. 100 et les crédits de paiement de 17,42 p. 100. Mais même rectifiés ces pourcentages d'augmentation sont beaucoup plus élevés que ceux des budgets civils qui ne progressent que de 11,13 p. 100 en autorisations de programme et de 9,50 p. 100 en crédits de paiement.

La loi de programmation de 1976 avait aussi pour but de privilégier le titre V par rapport au titre III. En 1981, le titre V représentera 45,66 p. 100 des crédits de la défense, contre 43,26 p. 100 en 1979 et 44,97 p. 100 en 1980. Mais là aussi, pour tenir compte de la modification de structure, il faut ramener ce taux très satisfaisant de 45,66 p. 100 à 45,16 p. 100.

Soulignons que, si la manipulation de crédits aboutit à un certain gonflement du titre V, le titre III, grossi de l'augmentation des crédits de carburant, est lui aussi déséquilibré.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'appuie très volontiers la proposition de M. Bechter, car la création d'un titre spécial pour les carburants éviterait sans doute de donner une idée fautive des rapports entre le titre III et le titre V.

Partie fondamentale des dépenses en capital, les crédits de l'armement nucléaire se caractérisent en 1981 par le maintien d'un effort prioritaire, particulièrement pour la force océanique stratégique. Ces crédits se retrouvent dans la section commune et les programmes nucléaires de la section marine et de la section air. Leur total s'élève à 16 690 millions de francs, soit plus 26,2 p. 100, pour les autorisations de programme et à 14 309 millions de francs, soit plus 15 p. 100, pour les crédits de paiement.

Ils représentent 24,16 p. 100 du budget de la défense pour les autorisations de programme et 13,7 p. 100 pour les crédits de paiement. On peut constater un certain tassement des crédits nucléaires. Ce phénomène est dû, d'une part, à l'effort considérable d'équipement réalisé depuis près de vingt ans en matière nucléaire et, d'autre part, au rééquilibrage institué par la loi de programmation entre les armements nucléaires et conventionnels.

La ventilation des crédits met en évidence la poursuite de l'effort de recherche. Le développement du système M. 4 et du missile air-sol à moyenne portée se fait dans des conditions favorables. Ce dernier programme vient, cette année, gonfler légèrement les crédits de l'arme nucléaire tactique. Le remplacement du deuxième lot de S.2 par des S.3 est en cours au plateau d'Albion.

Dans l'analyse de la répartition des crédits d'investissement pour les trois armées, la section marine a la plus forte progression en autorisations de programme : plus 29,8 p. 100.

Vient ensuite : la section terre, plus 22,1 p. 100 ; la section commune, plus 19,4 p. 100 ; la gendarmerie, plus 15,7 p. 100 et, enfin, la section air, plus 14,9 p. 100, ce qui représente peut-être un motif d'inquiétude. Le recul relatif de la section air est néanmoins sensible entre 1980 et 1981.

Les crédits de paiement ont une ventilation presque comparable. La section terre a la plus forte progression — plus 28,90 p. 100 — suivie de la section marine — plus 24,65 p. 100 — de la gendarmerie — plus 18,40 p. 100 — de la section air — plus 17,25 p. 100 — et, enfin, de la section commune — plus 11,84 p. 100.

Si l'on analyse en détail les crédits affectés aux différentes armes, on constate que l'armée de l'air a un budget à la limite des besoins, mais néanmoins suffisant pour 1981. Il faut reconnaître franchement que des crédits supplémentaires n'auraient pas permis de surmonter certaines difficultés techniques rencontrées pour la construction du nouveau radar Doppler basse altitude du Mirage 2000, qui ne sera disponible que vers 1985. Les difficultés du moteur de cet avion sont en voie de solution et une série de vingt-deux avions est commandée avec le radar Cyrano amélioré. Mais en raison du retard technique du Mirage 2000, l'armée de l'air a préféré commander encore vingt et un Mirage F.1 prévus dans la programmation pour maintenir le déploiement d'un escadron de la défense aérienne. Cela pourrait également constituer un motif d'inquiétude pour l'avenir.

Les crédits des études sont en progression moyenne ; plus 18 p. 100, mais il s'agit surtout de crédits de développement, compte tenu des problèmes du Mirage 2000, et les études en amont sont plus faiblement pourvues. Il faut souligner l'augmentation des crédits pour l'armement et les munitions — plus 25 p. 100, ce qui est satisfaisant — pour les contre-mesures électroniques — plus 21 p. 100 — et pour l'infrastructure — plus 37 p. 100 — élément très important pour la protection de nos avions de combat. Il faut regretter l'insuffisance des V. R. D., la faiblesse du transport aérien malgré la commande de cinq Transall et l'insuffisance de la défense aérienne à basse altitude malgré le programme Crotale, les cinquante-six bitubes de 20 millimètres et les sept radars Aladin pour la défense à basse altitude.

Les crédits de l'armée de terre révèlent une progression de 24 p. 100 pour les études et un vaste effort de rééquipement en matériels classiques est en cours, qui porte heureusement, cette année, sur le début de modernisation de notre artillerie avec le 155 AUF 1, le renouvellement des blindés, la mise en place du système d'arme antiaérien Roland et la production accélérée du fusil d'assaut Famas — 54 000 exemplaires cette année, au lieu des 44 000 qui étaient prévus.

La marine disposera en 1981 d'un budget très favorable. L'augmentation des crédits correspond aux souhaits exprimés par la commission de la défense lors de l'examen du budget précédent. Les crédits de construction pour la force océanique stratégique s'accroissent de 40 p. 100 du fait du sixième S.N.L.E. et ceux de construction et de refonte des autres bâtiments de la flotte augmentent de 50 p. 100. Les commandes comprennent le quatrième sous-marin nucléaire d'attaque, la sixième corvette anti-sous-marin, le huitième chasseur de mines, le quatrième pétrolier ravitailleur et deux patrouilleurs du type Super Patra de 300 tonnes.

La refonte portera sur les porte-avions *Foch* afin d'attendre la réalisation plus lointaine des deux nouveaux porte-aéronefs. Les programmes Super Etendard et Lynx de l'aéronavale se déroulent normalement. La mission de service public de la marine est consacrée par un plan de construction de onze bâtiments supplémentaires, ce qui est pour nous une satisfaction.

Le titre V consacré à la gendarmerie appelle peu de commentaires de ma part. Il accuse une légère baisse. A ce sujet, je pose la question du devenir du groupement blindé de la gendarmerie.

Comment juger, au travers des dépenses en capital, l'effort de défense de la France ?

Trois approches intellectuelles sont possibles : d'abord, par rapport à la loi de programmation de 1976 ; ensuite, dans le cadre de la directive de 1959 sur notre défense nationale autonome ; enfin, dans l'optique de l'effort financier des nations qui nous entourent.

Par rapport à la loi de programmation, le budget de 1981 est satisfaisant pour répondre aux obligations de la loi. Mais on ne peut dissimuler un retard de deux ans environ pour les matériels majeurs de l'armée de terre et de deux ans pour les matériels aériens.

En revanche, la marine devrait finalement atteindre les objectifs prévus dans la loi de programmation, à la réserve près qu'il existe un S.N.L.E. de plus à la place d'un porte-aéronefs non réalisé.

Mais l'intégration de l'effort de défense dans le cadre de notre indépendance nationale paraît répondre à quatre éléments fondamentaux : la priorité nucléaire, la modernisation nécessaire de l'armement classique, le développement d'une industrie française de l'armement et la permanence d'une recherche de pointe. On constate que pour 1981 le projet de budget de la défense maintient la priorité du nucléaire, donne les moyens nécessaires à l'armement conventionnel, sous réserve du problème de la couverture aérienne. On commence toutefois à déceler un certain essoufflement dans l'industrie de l'armement, qui résulte en particulier des problèmes que pose le Mirage 2000. Surtout les coûts élevés des armes modernes pourraient être allégés par l'examen plus systématique de programmes de coopération.

Quant à l'impératif de recherche, c'est le point qui m'apporte le plus de satisfaction, car il est intégralement respecté. La technologie de nos armes est la meilleure garantie d'une défense nationale autonome. C'est pourquoi le rapporteur émet un avis favorable sur les dépenses en capital du budget de la défense pour 1981.

Toutefois, si l'on juge cet effort financier par rapport à celui des nations qui nous entourent, il paraît possible d'aller au-delà. La France se situe au-dessous du Royaume-Uni et à peu près à la hauteur de la République fédérale d'Allemagne. Qu'il s'agisse des budgets globaux, du pourcentage du produit national brut, de l'effort financier par habitant, pour une véritable défense nationale autonome, dans l'esprit de la directive de 1959, il faudrait aller au-delà de l'effort actuel ou procéder malheureusement à des choix structurels.

Aller au-delà de l'effort financier présent, c'est consacrer au minimum à la défense 4,5 p. 100 du produit intérieur brut marchand, soit 4 p. 100 de l'ancien produit national brut. Tel est le rendez-vous du projet de budget pour 1982. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre pour la première fois devant vous, mais pour la troisième année consécutive, j'ai l'honneur de rapporter le budget de l'armée de l'air.

Contrairement aux deux années précédentes, je le fais cette fois-ci avec une certaine réserve, non pas que ce projet de budget soit mauvais mais il est à la limite de l'acceptable. Et je m'explique.

Je ne mets nullement en cause la qualité, ni la motivation des hommes, ni les dotations du titre III qui conditionnent en partie leur genre de vie. Ayant eu l'occasion de visiter de nombreuses bases aériennes, j'atteste que l'on retire de tels contacts une impression très favorable. Nous pouvons être fiers de nos officiers, de nos sous-officiers, des hommes du rang de l'armée de l'air, de leur moral, de leur aptitude à bien servir et de leur disponibilité. J'abonde absolument dans le sens des propos que M. Cressard a tenus sur l'action que M. Bourges a menée pendant cinq ans.

Non, ce qui me gêne, c'est de constater que ce projet de budget, qui marque une pause certaine dans les autorisations de programme du titre V relatif aux équipements, peut être lourd de conséquences pour l'avenir. En fait, l'armée de l'air n'a jamais pu tenir, au sein des armées, la place qui lui était financièrement dévolue par la loi de programmation ; elle reçoit toujours 21,2 p. 100, au lieu de 22,2 p. 100, des crédits de la défense.

Plus grave est le fait que les autorisations de programme du titre V n'augmentent que de 15 p. 100 de 1980 à 1981, contre 35 p. 100 de 1979 à 1980 et 22,5 p. 100 pour l'ensemble des forces armées de 1980 à 1981.

L'effort qui porte sur le nucléaire et le surcroît d'efforts en faveur de la marine expliquent sans doute que l'on ait relativement sacrifié l'armée de l'air cette année. Mais les deux milliards de francs d'autorisations de programme qui manquent en quelque sorte seront-ils jamais regagnés ?

Je veux bien croire que la technique est chose compliquée, spécialement en aéronautique, mais n'est-il pas grave de nous entendre dire que ce sont les retards technologiques en matière

de radars — le radar Doppler en particulier — et d'environnement électronique qui sont la cause des retards dans les commandes d'avions ? M. le rapporteur de la commission des finances a d'ailleurs proclamé avec force que le retard enregistré dans les commandes de Mirage 2000 est préoccupant. Par ailleurs, est-il normal que les commandes portent uniquement sur les appareils, à l'exclusion des pièces détachées qui sont pourtant indispensables pour assurer la maintenance ?

Je sais bien qu'il ne faut ni généraliser ni dramatiser, mais on est quand même amené à se demander si l'armée de l'air possède bien la capacité suffisante pour assurer la défense du territoire et l'appui opérationnel de nos forces terrestres ? Cette question est grave. Il peut être salutaire de la poser un an avant l'élaboration de la nouvelle loi de programmation militaire.

La capacité de défense et d'appui dépend d'abord du nombre d'avions de combat. Nous en avons 450. Ne devrait-on pas dire plutôt : nous n'en avons que 450, soit relativement moins que les Britanniques et les Allemands, vu l'étendue de notre territoire ? On peut ainsi avancer que la France accorde à la maîtrise du ciel une importance moitié moindre que ce que l'on fait à côté ou en face.

La capacité de défense dépend aussi — je le répète pour mémoire — des possibilités d'entretien des appareils, donc des pièces de rechange. Elle dépend également de notre armement et des munitions. Je reconnais les efforts accomplis, notamment dans le domaine des missiles air-sol. Mais, là aussi, n'accusons-nous pas un certain retard ?

Enfin, elle dépend surtout des possibilités d'entraînement de nos pilotes, de leur nombre et de leur qualification. Or, pour des raisons d'économie de carburant, ceux-ci ne s'entraînent plus que quinze heures par mois au lieu des dix-huit ou vingt heures qui seraient nécessaires ; et encore ce chiffre n'a-t-il pu être maintenu qu'en réduisant le nombre moyen de pilotes par appareil qui est tombé de 1,6 à 1,2. Quant à l'entraînement sur simulateur, pour souhaitable qu'il soit, il ne constitue pas un palliatif suffisant, et M. Bechter a très bien fait de relever cette faille dans notre système d'entraînement.

Avec un budget de la défense qui ne représente encore que 3,85 p. 100 du produit intérieur brut marchand de notre pays, sans doute ne peut-on faire mieux. Mais il serait grave d'aller au-delà dans les restrictions et les économies, et il faudra probablement revenir en-deçà. En tout état de cause, le chiffre de 420 000 heures de vol par an doit être impérativement maintenu, et je souhaite même qu'il soit augmenté.

C'est là qu'intervient la hausse du prix du carburant avion. Ce n'est qu'à coup de collectifs budgétaires que nous pouvons payer la facture pétrolière pour nos avions, en dépit de tous les efforts très louables consentis par nos aviateurs pour réduire la consommation. M. Cressard a même parlé d'aérobatic, ce qui est tout dire lorsque l'on parle d'aviation ! *(Sourires.)*

En ce qui concerne le transport aérien militaire, on peut être sceptique sur la capacité des Transall — même lorsque certains seront ravitaillés en vol — à transporter notre force d'intervention sur des terrains d'opération lointains, étant donné que leur rayon d'action, leur vitesse et leur charge utile sont notoirement insuffisants. J'évoque d'ailleurs ce problème à cette tribune depuis trois ans.

Un avion porteur plus gros et plus rapide fait incontestablement défaut, car les palliatifs qui consistent à réquisitionner les appareils civils ne me convainquent pas. Quant au Transall, ce très bel appareil opérationnel, nous n'en commandons cette année que cinq au lieu de huit par manque de crédits.

La défense des bases, pourtant considérablement améliorée depuis quelques années grâce notamment à la création des compagnies de commandes de l'air et au Crotale, laisse encore trop à désirer. Nous ne commandons que cinquante-cinq bitubes de vingt millimètres par an, alors qu'il en faudrait dix fois plus. La moitié de nos appareils n'ont pas d'abri bétonné. Nous commençons tout juste le programme de fabrication des portes pour ces abris, mais le rythme est tel qu'il faudra attendre sept ans pour que chaque abri ait une porte. A vrai dire, il apparaît que nos bases, comme l'ensemble de notre territoire d'ailleurs, sont vulnérables à des attaques à très basse altitude, qui sont les plus redoutables. Je reviens en effet sur ce problème, car il est au cœur de nos préoccupations.

Notre capacité d'interception d'avions ennemis à basse altitude est notoirement trop faible. Il est essentiel que nous en prenions conscience et que nous tâchions d'y porter remède au plus vite.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Je me garderai d'oublier de mentionner les points positifs du projet de budget : les crédits des études, des recherches et des prototypes augmentent de 18 p. 100, ceux des armements et des munitions de 25 p. 100, ceux de l'électronique de 17 p. 100. Le problème est donc largement connu.

Nous devons combler rapidement notre retard technologique, mais nous ne serons à même de le faire que si nous disposons d'une enveloppe globale de la défense nettement supérieure à celle de cette année.

Je n'oublie pas que, dans cette période d'austérité, le Gouvernement a tenu à privilégier le budget de la défense par rapport aux budgets civils. Je ne fais pas non plus de procès aux autres armées, dont la marine, qui voient leur budget en sérieuse augmentation. Non, je réclame simplement que le rôle, l'importance, la mission de l'armée de l'air soient dorénavant au centre de nos réflexions et de nos préoccupations. Qui ne voit aujourd'hui, au spectacle du conflit irano-irakien, combien la maîtrise du ciel est capitale dans toute guerre non nucléaire ?

Pour ce qui est du nucléaire, on doit aussi se poser la question de la vulnérabilité du Mirage IV porteur de l'arme atomique. Ce n'est qu'en portant le budget de la défense à 4 p. 100 puis à 4,5 p. 100 du produit intérieur brut marchand que la France sera en mesure d'apporter une réponse claire et positive aux questions que je viens de poser.

Tout en approuvant votre projet de budget, monsieur le ministre, à condition de le considérer comme un budget de transition, je me permets, moi aussi, d'inviter le Gouvernement à mener en commun avec la commission de la défense de l'Assemblée nationale une réflexion approfondie sur l'armée de l'air, ses moyens, ses matériels, sa puissance et son créneau dans notre système de défense et, s'il le faut, d'attaque.

La préparation de la nouvelle loi de programmation vient donc à point pour engager un tel dialogue. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Bozzi, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section forces terrestres.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. En augmentation de 16,3 p. 100 sur celui de 1980, le projet de budget des forces terrestres pour 1981 que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission de la défense et des forces armées, s'élève au total à 31 799,7 millions de francs en structure de programmation, et à 28 358,3 millions de francs en structure budgétaire. Il représente ainsi 30,04 p. 100 du budget de la défense.

Un tel pourcentage apparaît exagéré à ceux, de plus en plus nombreux, qui estiment que l'effectif de notre armée de terre, avec 314 177 hommes, dont 198 792 appelés, est trop élevé.

La commission, quant à elle, a constaté, d'une part, qu'il s'accroît moins que celui des autres armes ; d'autre part, et surtout, qu'il est inférieur aux prévisions de la loi de programmation.

Le « décrochage » s'est produit en 1978 entraînant pour le commandement de l'armée de terre des difficultés de gestion qui, loin de s'atténuer depuis, sont allées en s'aggravant. Vous ne vous étonnez donc pas que la commission, tout en m'autorisant à émettre un avis globalement favorable à l'adoption des crédits tels qu'ils nous sont présentés, n'a demandé de me faire l'écho de son inquiétude quant aux conséquences, sur l'entraînement des forces de telles contraintes budgétaires.

Pourtant, le titre III, celui où sont inscrits notamment les crédits afférents à la rétribution des personnels, à leur entretien et à leurs activités atteint encore, avec un montant de 16 624,3 millions de francs, 58,62 p. 100 du budget de l'armée de terre, pourcentage qui symbolise aux yeux de certains — les mêmes auxquels je faisais allusion tout à l'heure — la relative pléthore de ses effectifs.

En fait, sa part relative par rapport au titre V, celui qui retrace essentiellement les crédits relatifs aux armements, aux équipements et aux infrastructures, est en diminution régulière.

La commission unanime approuve cette tendance.

Voyons maintenant à quoi et comment sont employés, pour l'essentiel, les crédits inscrits au titre III.

Les rémunérations et charges sociales proprement dites sont identiques à celles de la fonction publique et n'appellent donc aucun commentaire particulier.

En revanche, me faisant l'écho de deux orateurs qui m'ont précédé, s'agissant de dispositions propres aux armées, je dois indiquer que la commission déplore le coup d'arrêt donné à la progression jusqu'ici régulière des mesures prises les années précédentes, parfois à son initiative et toujours avec son approbation expresse, en faveur de certaines catégories — engagés et, plus encore, sous-officiers — mesures qui constituaient cependant un simple rattrapage du retard injuste subi par les intéressés. Elle ne se satisfait pas davantage de la stagnation des crédits réservés à la vie courante des unités comme de ceux consacrés à l'entretien des casernements, non plus que de la « dérive » qu'affecte, par rapport au coût de la vie, le modeste relèvement du prêt de l'appelé.

La commission note que dans ces trois domaines, il risque d'y avoir régression relative par rapport à 1980 et apparition d'un retard. M. Bechter vous a mis en garde contre ce phénomène qu'il sera ultérieurement difficile de rattraper. Si je n'insiste pas davantage, c'est, bien sûr pour ne pas paraître verser dans une trop facile démagogie, mais aussi, et surtout, parce que j'ai reçu mission de la commission d'appeler tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur la stagnation, depuis 1978, des activités des forces, comme de certains potentiels et parce que, même face à un ministre particulièrement attentif, ce dont je le remercie, on ne saurait sans imprudence multiplier les centres d'intérêt.

Tout ce passe comme si, instruits par les déconvenues enregistrées au cours des exercices 1978, 1979 et 1980, années au cours desquelles en raison de la hausse massive et continue des carburants, mais aussi, et c'est bien là un point sur lequel le Gouvernement peut agir, de la compensation nettement insuffisante des dépenses supplémentaires importantes qu'a dû exposer l'armée de terre dans l'accomplissement de missions exceptionnelles de guerre ou de paix, humbles ou prestigieuses, votre prédécesseur, monsieur le ministre de la défense, et le commandement avaient prévu, pour l'année prochaine, le maintien des activités au niveau modeste qu'elles auront atteint en 1980, niveau qui sera au mieux égal à celui atteint en 1978 et en 1979.

Sans doute, me direz-vous, est-ce pratiquer ainsi la politique du moindre mal, mais de cette politique je pourrais dire, si j'avais quelque goût pour l'humour noir, qu'elle ne comporte par définition aucune part de bien.

Mais voyons plutôt comment je suis conduit, au nom de la commission, à présenter des critiques aussi sévères.

L'élément le plus significatif en l'occurrence se trouve être, pour l'entraînement au combat, le nombre de jours de sortie hors garnison avec matériel organique. Ce chiffre qui était de quarante-sept en 1977 devait passer à quarante-neuf en 1978, puis peut-être à cinquante en 1979. Or, depuis 1977, il n'a pas progressé du tout. Prévu ensuite pour atteindre cet objectif en 1980 — au demeurant modeste dans l'absolu — il n'a pas progressé davantage. Encore ce résultat — quarante-sept jours de sortie hors garnison avec matériel organique — ne pourra-t-il être atteint qu'au prix de mesures de redéploiement prises en cours d'année, au détriment d'autres secteurs, mais aussi à la condition que la loi de finances rectificative sur laquelle nous serons amenés à nous prononcer d'ici à la fin de l'année ouvre à cet effet des crédits supplémentaires suffisants.

Dans ces conditions, qui peut prédire avec certitude que l'objectif fixé pour 1981 sera tenu ? Certes pas moi, qui en toute bonne foi croyais pouvoir vous annoncer, en novembre 1978, pour l'année 1979, puis encore en novembre 1979, pour l'année 1980, un accroissement significatif des activités.

Des remarques de même sens, mais de moindre importance, peuvent être faites en ce qui concerne les potentiels consentis pour l'usage de certains matériels et munitions, ainsi que pour la pratique de certains entraînements, tels que le tir, les vols et les sauts en parachute, et ce, s'agissant non seulement du gros de nos forces, mais encore et surtout des troupes aéroportées de la force d'intervention, lesquelles effectuent en moyenne sept sauts par homme et par an, alors que douze sauts — n'est-ce pas, général Bigcard ? — seraient souhaitables.

En revanche, le fait que les stocks de carburant et de pièces de rechange aient pu être reconstitués et portés, dans ce budget, à un niveau, auquel j'espère qu'ils demeureront, compatible avec les exigences de la disponibilité des unités, constitue un élément positif que la commission a eu le plaisir de noter.

Il n'empêche — et j'en viens au point capital de mon rapport — que le problème se trouve posé dans des termes et avec une acuité tels qu'ils me conduisent, pour reprendre une expression utilisée en commission par l'un de nos collègues, présent sur ces bancs, à pousser un véritable cri d'alarme.

Le problème, en effet, est de savoir si l'armée de terre sera en mesure, dans les prochaines années, d'améliorer autant qu'il s'avère indispensable la préparation au combat de l'ensemble de ses unités, tout en maintenant ses effectifs à leur niveau actuel.

Pour l'exprimer autrement, la « polyvalence » des forces, intellectuellement séduisante, ne constitue-t-elle pas en réalité un objectif trop ambitieux si on le compare à l'insuffisance relative de certains crédits ? Vaste débat qu'il faudra bien ouvrir un jour en l'abandonnant avec réalisme et sans parti pris et en se souvenant que, comme l'a dit Einstein, il est moins difficile de briser un atome que d'amener quelqu'un à renoncer à ses préjugés. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Déjà, à l'occasion de l'examen du projet de l'exercice en cours, la commission s'était interrogée sur ce point. M'exprimant en son nom, j'avais demandé à votre prédécesseur s'il ne serait pas nécessaire, un jour, de différencier les missions assignées aux forces conventionnelles. Toutes les grandes unités, en effet, ne sont pas dotées uniformément des mêmes armes et des mêmes matériels de pointe, certaines d'entre elles pouvant être, non par nécessité mais par un choix délibéré, équipées à moindres frais en armes et en matériels d'une très grande rusticité. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Certains éléments du titre III confèrent à cette interrogation une particulière actualité. Selon moi, mais c'est un avis strictement personnel, la réponse ne devrait pas consister dans l'avènement d'une armée de métier et dans la résurrection concomitante de la D. O. T., du moins sous ses aspects anachroniques que nous avons connus et critiqués, sinon moqués. La commission et son rapporteur apprécieraient, monsieur le ministre de la défense, que cette question qui va au fond des choses, ou du moins s'y efforce, ne reste pas sans réponse.

J'en viens maintenant au titre V et, là, je serai un rapporteur pour heureux que ne l'a été mon collègue et ami M. Bouvard pour l'armée de l'air.

Inquiète de la stagnation des crédits consacrés à l'entraînement des forces, la commission s'est sentie, en revanche, confortée par l'accroissement des crédits consacrés, au sein du titre V, aux études et, plus encore, aux fabrications d'armement.

D'un montant total de 11 535 millions de francs, les crédits inscrits au titre V représentent 41,38 p. 100 du budget de l'armée de terre. Ils augmentent plus sensiblement en 1981 qu'en 1980, qu'il s'agisse des crédits de paiement, en augmentation de 19 p. 100, ou des autorisations de programme, en augmentation de 22,1 p. 100.

Grâce aux dotations qui y sont inscrites, les prévisions de la loi de programmation pourront, cette année, être respectées, ce que la commission enregistre, bien évidemment, avec satisfaction. Elle note, dans le même esprit, l'accroissement réel des crédits consacrés aux études, et notamment à la mise au point de l'engin de combat futur, en liaison avec la R. F. A., et d'un nouvel hélicoptère armé.

La commission est satisfaite, par ailleurs, de voir des crédits importants réservés, soit dans la section commune, soit dans la section forces terrestres, d'une part à la préparation du système d'arme nucléaire tactique Hadès appelé à succéder — le plus tôt sera le mieux ! — au Pluton qui a, si j'ose ainsi m'exprimer « pris de l'âge », d'autre part, aux études les plus porteuses d'avenir, qu'elles concernent un domaine dans lequel nous commençons à nous laisser distancer, celui de l'acquisition des objectifs, ou un autre, dans lequel nous sommes encore « en pointe », celui des diverses applications au combat de l'extraordinaire laser.

Mais c'est en matière de fabrication et de livraison de matériels de combat et d'environnement que le budget contient les plus sûrs éléments de réconfort. Certes, des retards demeurent dans la mise au point de certains matériels ou la livraison de certains autres. Vous les trouverez chiffrés avec précision dans un intercalaire de mon rapport écrit. Vous constaterez aussi, à sa lecture, que 1980 aura été pour l'armée de terre l'année charnière, celle où a commencé à se traduire concrètement, par des livraisons importantes dans les corps de troupe, l'effort financier inscrit dans la loi de programmation.

L'exercice 1981 verra se poursuivre et s'accélérer l'équipement des unités en armements modernes. Je citerai notamment l'AMX 10 qui équipera quatre de nos divisions blindées, les véhicules de l'avant blindés, VAB, qui équiperont deux divisions d'infanterie, les missiles Milan dont seront dotées certaines de nos unités anti-chars et les missiles Hot qui équiperont sept de nos escadrilles d'hélicoptères.

La commission qui a toujours porté un intérêt particulier à la défense anti-aérienne à moyenne, basse et très basse altitude, a noté la modernisation du système d'arme Hawk, l'équipement en missiles Roland de quatre régiments et l'accroissement des dotations en canons de 20 millimètres, enfin, et surtout, la mise au point, d'ores et déjà acquise, du missile sol-air à très courte portée, S. A. T. C. P., qu'elle appelle de ses vœux avec une insistance croissante depuis quatre ans et dont la fabrication devrait commencer en 1984.

Enfin, la commission a enregistré avec une particulière satisfaction la mise en service, courant 1981, d'une unité expérimentale du réseau intégré de transmission automatique qui, malgré son appellation joliment rétro de « Rita », fera de notre système de transmission du champ de bataille, le plus moderne d'Europe et, sans doute, le meilleur.

En conclusion, au terme d'une analyse peut-être un peu longue, mais conduite sans complaisance et faite en tenant compte de la conjoncture économique, élément dont on ne saurait s'abstraire sans verser dans l'irresponsabilité, vous me voyez animé de sentiments mêlés.

Je ressens d'abord un sentiment d'inquiétude que m'inspirent la stagnation depuis 1978 des activités ainsi que le seuil critique atteint par le niveau de certains potentiels, autant de données qui relentsent directement sur l'entraînement des forces, dont certains éléments, ne l'oublions pas, pourraient se trouver impliqués demain dans des opérations de type classique et de caractère limité.

Cependant, les contacts réconfortants que j'ai pris à divers niveaux avec l'armée de terre, tout comme ce que chacun sait ici et, j'espère, dans le pays, de la tenue exemplaire des unités de la force d'intervention qui ont engagées au combat ou chargées de missions assumées pour le compte de la communauté des nations, rendent moins aigus mes préoccupations.

Une armée fermement commandée, des officiers et des hommes dotés d'un solide moral, même si cela ne se mesure pas, cela compte, et j'ai plaisir à le dire !

Je ressens également un sentiment de satisfaction en constatant que le remarquable effort d'équipement, voulu par le Gouvernement et le commandement et poursuivi sans relâche depuis quatre ans, avec le soutien de la représentation nationale, commence à développer ses effets dans les unités.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Cependant, je l'ai dit, on doit encore déplorer quelques retards dans la livraison de certains matériels ainsi que dans la mise au point de telle ou telle arme.

Quoi qu'il en soit, et après avoir débattu, plus gravement, m'a-t-il semblé, que les années précédentes, votre commission m'a autorisé à rapporter un avis favorable à l'adoption sans modification des crédits qui nous sont proposés. Elle a tenu toutefois à l'assortir de la recommandation pressante faite au ministère de la défense de prévoir, lors de la préparation du projet de budget pour 1982, un accroissement significatif des crédits destinés aux activités de nos forces militaires.

La commission ne peut certes ignorer que la situation qu'elle déplore résulte essentiellement de la hausse importante continue et, du reste, imprévisible du prix des carburants et qu'il s'agit là d'un élément sur lequel — on doit le reconnaître en toute bonne foi — ni le ministre ni le commandement ne peuvent agir. Mais ce qu'elle a voulu, c'est marquer qu'on ne pouvait ni ne devait s'incliner purement et simplement devant cette sorte de fatalité, et que les responsables devaient s'attacher par priorité et, c'est le cas de le dire, coûte que coûte, à améliorer, dès l'année 1982, les conditions d'entraînement de notre armée de terre.

Ne pas subir la fatalité en tous domaines devrait être, n'est-il pas vrai, la volonté républicaine. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Tourrain, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

M. Raymond Tourrain, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mon collègue et ami René Tomasinini a été élu au Sénat le 28 septembre dernier. Je l'en félicite chaleureusement. Je lui succède pour vous présenter le projet de budget de la défense, section marine. Compte tenu du nombre de députés qui représentent une région côtière, je mesure l'honneur qui est fait au député territorial dont la circonscription se situe loin à l'intérieur des terres. (Sourires.)

Le budget de la marine, qui s'élève à 18 323 millions de francs représente 17,60 p. 100 du budget de la défense contre 17,17 p. 100 l'an dernier.

Il progresse de 20,80 p. 100, plus que le budget de la défense beaucoup plus que le budget de l'Etat.

Cette augmentation très sensible du budget de la marine est le premier aspect positif enregistré par le rapporteur et par la commission — cette commission qui est d'ailleurs emmenée à l'assaut non pas en pagaille, comme on le disait tout à l'heure, mais en ordre serré par le général Bigeard. (Sourires.)

M. René Tomasinini, mon prédécesseur, avait rapporté l'an passé, de façon fort incisive, nos préoccupations et nos craintes devant la baisse du tonnage et le vieillissement de notre marine, eu égard à la diversité des missions prioritaires et essentielles qu'elle doit remplir.

J'exprime au ministre de la défense et au Gouvernement notre satisfaction de voir enfin pris en compte les souhaits exprimés à maintes reprises par notre commission. Nous avons été entendus et compris, et la barre a été redressée.

En effet, le budget que nous vous présentons traduit incontestablement la volonté de réaliser un effort tout particulier pour rattraper les retards qui souffrent notre marine. Il est par ailleurs conforme aux prévisions de la loi de programmation.

L'examen détaillé des titres III et V conforte la bonne impression que nous pouvons avoir de ce budget, mais laisse subsister quelques zones d'ombre et des inquiétudes. Je ne retiendrai que les points les plus significatifs.

Les crédits du titre III, dépenses ordinaires, représentent 8 923 millions de francs, soit 48,5 p. 100 du budget de la marine. Ils sont en augmentation de 17 p. 100 par rapport à 1980. Notons cependant que cette croissance recouvre des situations très contrastées.

Les rémunérations et charges sociales augmentent de 13,9 p. 100. Les effectifs atteindront, en 1981, 67 968 hommes. A quelques unités près, ils restent stables.

Toujours dans le titre III, le matériel et le fonctionnement des armes et des services appellent des commentaires sur deux chapitres.

Pour les carburants, qui conditionnent le taux d'activité de la flotte et de l'aéronavale, l'augmentation des crédits sera de 71 p. 100 pour la flotte et de 98 p. 100 pour l'aéronavale. Ces crédits doivent permettre un taux d'activité convenable, contrairement à ce que l'on a dit, notamment pour les bâtiments de combat.

Pour l'entretien de la flotte, l'augmentation est d'un peu plus de 15 p. 100. Les crédits ne suffiront pas à résorber le déficit dont souffre l'entretien de la flotte. Il sera nécessaire d'étaler, d'alléger ou de supprimer un certain nombre de carénages.

La situation reste, monsieur le ministre, dans ce domaine, très préoccupante. L'an dernier, mon prédécesseur a souligné les facteurs défavorables, en particulier, le coût élevé de l'entretien des bâtiments âgés, pour les maintenir en service, pour ralentir la chute du tonnage et assurer la soudure avec les constructions neuves.

Les dépenses en capital du titre V justifient, pour l'essentiel, nos satisfactions. Les crédits qui leur sont affectés s'élèvent à 9 460 millions de francs en crédits de paiement — soit 51,5 p. 100 du budget de la marine — contre un peu moins de 50 p. 100 l'an dernier. L'augmentation d'une année sur l'autre est de 24,60 p. 100. Les autorisations de programme croissent de 29,80 p. 100 pour atteindre 12 020 millions de francs. La hausse est particulièrement sensible pour les constructions neuves.

Je limiterai mes commentaires à quelques grands chapitres du titre V. Les crédits affectés aux études et recherches sont en augmentation de 29,40 p. 100. L'effort entrepris se poursuit et porte pour l'essentiel sur le missile S.M. 39 et sur l'A.N.G.

Les autorisations de programme, pour les matériels de série de l'aéronavale, régressent de 18 p. 100. Cette baisse s'explique notamment par la fin des programmes de commandes. En revanche, les crédits de paiement de ce chapitre augmentent de 18 p. 100.

L'aspect le plus positif de ce budget se situe dans le chapitre relatif aux constructions neuves de la flotte, avec, d'une part, deux articles essentiels concernant la construction neuve de bâtiments et la F.O.S.T., et, d'autre part, un nouvel article très important sur les moyens de service public.

Notons, en préalable, que les autorisations de programme enregistrent une croissance exceptionnelle de 47,80 p. 100 en moyenne. Elles profitent largement aux constructions neuves de bâtiments, avec une progression de 49 p. 100. Ainsi, une politique cohérente peut être conduite puisqu'elle permet l'engagement régulier des ressources, une bonne régulation de l'activité des arsenaux et, parlant, une réduction des délais et des coûts.

Ces autorisations de programme profitent aussi à la F.O.S.T. — qui enregistre une augmentation de 40 p. 100 — ce qui permet de poursuivre la construction du S.N.L.E. L'Inflexible, qui sera livré début 1985, et le programme M. 4. Ce dernier permettra alors de renforcer considérablement les capacités opérationnelles de nos forces nucléaires, c'est-à-dire la crédibilité de la dissuasion. Le programme de refonte en M. 4 bénéficie dès maintenant de crédits en autorisations de programme et de crédits de paiement non négligeables.

Enfin, un nouvel article, celui des moyens de service public, donne corps aux demandes maintes fois répétées de la commission et de son précédent rapporteur, et satisfaites au mois d'avril dernier par le Chef de l'Etat. Cet article individualise les dépenses de constructions pour cette mission qui absorbe 17 p. 100 de l'activité de notre flotte.

Bref, les ressources inscrites pour les constructions neuves autorisent les commandes de cinq bâtiments de combat, un bâtiment de soutien, cinq bâtiments auxiliaires et deux bâtiments de service public.

Le tonnage commandé en 1981 atteindra 17 300 tonnes contre 9 500 en 1980.

En effet, monsieur Cressard, deux bâtiments seulement seront livrés en 1981, représentant 1 600 tonnes. Mais l'indicateur le plus significatif pour apprécier l'effort consenti est le tonnage construit annuellement : 8 600 tonnes en 1979, 9 000 tonnes en 1980 et 9 500 tonnes en 1981.

Je rappelle cependant que c'est aux alentours de 12 000 tonnes annuelles que se situe le niveau de construction satisfaisant pour assurer un renouvellement harmonieux de notre flotte.

Certes, on peut déplorer le caractère inéluctable de la baisse du nombre des bâtiments entre 1985 et 1990. Mais, là comme ailleurs, ce qui compte, c'est la capacité opérationnelle, c'est-à-dire la capacité manœuvrière, l'armement et l'équipement des bateaux, beaucoup plus que le tonnage.

Au terme fixé, les objectifs de la loi de programmation auront été globalement respectés. Nous aurons, certes, en commande un porte-avions de moins, mais un S.N.L.E. et deux avisos en plus. En livraison, nous aurons une corvette en moins et un aviso en plus.

J'aurais voulu rappeler, très brièvement l'état de notre flotte à la fin de l'année 1980 et détailler le plan naval, mais le temps me manque et je passerai très rapidement à ma conclusion.

Les objectifs à long terme, plan naval ou maquette 2000, sont à la mesure des ambitions de la France. Ils ne pourront toutefois être atteints dans des délais satisfaisants que si, chaque année, la marine bénéficie d'un accroissement raisonnable de son budget.

Rien ne serait plus préjudiciable à la réalisation des objectifs et à la bonne utilisation de l'outil industriel — tant pour les délais que pour les prix de revient — que des « coups d'accrodeon » budgétaires.

J'ai lu, monsieur le ministre, toutes les observations que vous avez faites sur ce sujet en qualité de président de la commission de la défense ou de rapporteur de la commission des finances : elles sont nombreuses et pertinentes et, j'espère que vous vous en souviendrez.

La prochaine loi de programmation devra confirmer la volonté de redressement qui apparaît dans le projet de budget pour 1981.

Avec mes collègues, je me suis réjoui de la décision, prise en conseil de défense le 23 septembre dernier, de construire deux porte-avions à propulsion nucléaire dont l'un était prévu dans la loi de programmation. Ma satisfaction serait plus grande encore si un prochain conseil de défense décidait la construction pour la période 1982-1992 d'au moins deux S.N.L.E. supplémentaires de la classe *Inflexible* armés de M. 4 ou de post M. 4.

S'ajoutant aux quatre S.N.L.E. opérationnels et, bénéficiant peut-être longtemps encore de l'invulnérabilité, ils feraient peser, dans le cadre d'une stratégie anti-cité élargie, sur tout agresseur éventuel une menace de représailles supplémentaire qui renforcerait encore la crédibilité de notre dissuasion.

Plan naval de la flotte de combat, de soutien et de service public, décisions prises pour les porte-avions ou décisions à prendre pour le renforcement qualitatif et quantitatif de la F.O.S.T., permettront de donner à notre marine les moyens de ses missions.

Dans un monde où les menaces directes et indirectes sont plus que naguère graves, proches et perceptibles, notre marine doit « mettre en œuvre la composante navale de notre force stratégique, assurer la sûreté et la défense des approches maritimes du territoire et affirmer la présence de la France dans le monde ». C'est déjà l'an passé ce qu'affirmait mon prédécesseur, notre collègue M. Tomasini, en présentant son rapport.

Il lui faut des moyens à la mesure de ses missions, y compris ceux nécessaires à son rôle d'assistante sociale de la mer. Sans que nous puissions pavoiser, ceux qui découlent de ce budget présentent des aspects très positifs et sont convenables. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à donner un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la défense, section marine. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Berest, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

M. Eugène Berest, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est encore un nouveau rapporteur pour avis, comme M. Tourrain, qui s'adresse à vous ce matin. Notre collègue et ami M. Roger Chinaud n'a pas été élu au Sénat, mais il m'a demandé de présenter cette année le budget de la gendarmerie et la commission de la défense nationale m'a fait le grand honneur de me désigner à cet effet.

Je veux indiquer, au début de cette présentation, que ce budget comporte, monsieur le ministre, un certain nombre — je dirai un nombre certain — de points positifs, mais suscite quelques inquiétudes dont l'une au moins, vous le verrez, exige que le signal de détresse soit envoyé.

Je veux citer d'abord quelques pourcentages.

Par rapport au projet de budget de la défense qui augmente d'environ 17,9 p. 100, il convient de remarquer que le projet de budget de la gendarmerie n'augmente pour sa part que de 14,6 p. 100.

Si l'on envisage l'évolution de la part du budget de la gendarmerie dans l'ensemble du projet de budget de la défense au cours des dernières années, les variations suivantes peuvent être enregistrées : 1978, 9,70 p. 100 ; 1979, 9,72 p. 100 ; 1980, 9,36 p. 100 ; 1981, 9,10 p. 100.

La loi de programmation avait adopté le principe de cette diminution. Aussi ne faut-il pas trop s'en inquiéter, si ce n'est dans la mesure où elle est plus rapide que prévu et où elle tend, hélas, à s'aggraver, en particulier depuis 1979.

Enfin, le budget de la gendarmerie considéré en lui-même augmente cette année de 14,6 p. 100 pour les crédits de paiement et de 15,7 p. 100 pour les autorisations de programme. La comparaison avec les augmentations enregistrées au budget de l'année dernière fait ressortir une progression puisqu'elles étaient alors respectivement de 10,6 p. 100 et de 13,9 p. 100.

Ma seconde considération sera consacrée aux créations d'emplois. Je dois reconnaître tout de suite que la gendarmerie est quasiment la seule de nos armes qui bénéficie de créations de postes pour 1981. Ces créations sont au nombre de 725 pour

réaliser les objectifs essentiels que sont le renforcement des brigades territoriales dont les effectifs sont encore inférieurs à six et le renforcement des brigades territoriales dont les charges se sont accrues, notamment dans les périphéries des grandes villes et dans les secteurs de haute délinquance. Ces postes comportent qualitativement une forte proportion d'officiers supérieurs de manière à assurer l'amélioration de l'encadrement, conformément à une demande de la gendarmerie elle-même.

En outre, il convient de signaler que dans le cadre de ces créations d'emplois figurent 80 emplois féminins, qui s'ajoutent aux 251 déjà existants, lesquels sont des emplois administratifs et d'état-major.

Mais notre satisfaction à constater cette création d'emplois doit être singulièrement tempérée eu égard au rythme des créations effectives enregistrées au cours des dernières années.

En effet, un programme que l'on a l'habitude de désigner du nom de la ville où il fut annoncé prévoyait la création de 1 000 emplois de gendarmes par an. Si en 1979 et 1980, 1 000 emplois furent effectivement créés, tous ne concernaient pas la gendarmerie nationale elle-même. Il faut déduire soixante-trois postes la première année et dix la seconde, qui ont été attribués, soit à la gendarmerie de l'air, soit à la gendarmerie maritime.

Il est donc légitime de considérer qu'il y a pour ces deux années un déficit, pour la gendarmerie proprement dite, de soixante-trois emplois.

De plus, en 1979, 150 postes ont été occupés par des gendarmes auxiliaires. Quelle que soit la qualité de ces derniers, nous sommes amenés à considérer là aussi qu'il y a un déficit, lequel, ajouté au précédent, aboutit au chiffre de 223. Etant donné que, pour 1981, toujours par rapport à l'objectif de 1 000, nous constatons un déficit de 275, votre rapporteur considère, en faisant une addition élémentaire, qu'il y a une soustraction, élémentaire elle aussi, de 498 postes.

C'est là une des préoccupations de l'ensemble de la commission de la défense.

En troisième lieu, il convient de citer quelques mesures catégorielles. La plus importante, et d'aspect très spectaculaire, est l'augmentation de la prime pour les gendarmes ayant qualité d'officier de police judiciaire. Cette augmentation est, en effet, de 300 p. 100, ce qui constitue à première vue un effort considérable. Il n'y a certainement pas un autre exemple d'une progression aussi extraordinaire dans l'ensemble du projet de budget de la nation pour 1981.

Mais il convient de préciser que cette prime passe de quinze à soixante francs et que le pourcentage exceptionnel de son augmentation provient du fait que son montant n'avait pas été modifié depuis 1954 ! Votre rapporteur espère qu'on n'attendra pas le budget de l'année 2005 pour envisager une nouvelle augmentation.

Quant aux retraités, ils bénéficient des mesures générales récemment décidées par le Gouvernement pour l'ensemble des retraités militaires. Votre rapporteur et la commission regrettent vivement qu'une revendication spécifique ait été repoussée, à savoir, la revalorisation de la majoration spéciale à la gendarmerie afin de la porter progressivement à 0,5 p. 100 de la solde de base par année d'activité. La réponse des services de votre ministère est qu'une telle décision concernerait 58 740 personnes et coûterait 270 millions de francs.

Il semble cependant à votre rapporteur et à la commission que ce problème devrait être examiné, monsieur le ministre, avec davantage d'attention et faire l'objet, en tout cas, d'un début d'exécution.

Je ne présenterai qu'une seule remarque sur les crédits de fonctionnement mais elle concerne un sujet important sur lequel je reviendrai plus longuement à la fin de cette présentation : les crédits prévus pour l'entretien des casernements au budget 1980 étaient de 67,36 millions de francs ; ils sont de 66,5 millions de francs au projet de budget pour 1981.

S'agissant des dépenses en capital, une observation me paraît indispensable sur la gendarmerie mobile. L'an dernier, votre rapporteur, M. Chinaud, avait constaté une augmentation modeste des crédits. La raison en était qu'un choix devait être fait pour l'engin blindé destiné à remplacer le char AMS 13. Trois types de matériel ont fait l'objet d'essais et une décision doit être prise prochainement. Un plan de financement a été prévu sur trois ans avec 46,2 millions de francs en 1980, 33 millions de francs en 1981 et 5,8 millions de francs en 1982.

Votre rapporteur et l'ensemble de la commission souhaitent que ces prévisions soient suffisantes, mais ils émettent à ce sujet quelques réserves.

Je voudrais enfin aborder le point véritablement noir de ce projet de budget de la gendarmerie. Il s'agit du logement.

Au budget 1980, la construction de 1 440 unités-logements était prévue.

Dans le projet de budget pour 1981, vous envisagez la construction de 1 390 unités-logements, mais l'étude du nombre des unités-logements à construire ou à reconstruire fait apparaître un retard considérable.

A la fin 1979, il était nécessaire d'envisager 19 430 unités ; il convient d'ajouter à ce chiffre les besoins relevant des créations d'emplois pour 1980, soit 904, ce qui donne un total de 20 334.

Les prévisions de livraisons d'unités-logements en 1980 sont les suivantes : 1 200 construites par l'Etat, et 1 400 par les collectivités locales, ce qui représente un total de 2 600.

Votre rapporteur, là encore, en effectuant des additions et soustractions élémentaires, en tire la conclusion qu'à la fin de l'année 1980 il reste à construire ou à reconstruire 17 730 logements.

Cette situation est en elle-même très grave, mais elle risque de ne s'améliorer que très lentement, voire de s'aggraver du fait de la nouvelle législation en matière d'aide au logement. En effet, l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 1979, de la loi du 3 janvier 1977, inclut les responsables des H. L. M. dans l'obligation de louer exclusivement à des personnes physiques les logements construits à l'aide des prêts locatifs. La gendarmerie ne peut donc plus passer avec les institutions un bail global au nom de l'Etat pour loger son personnel bénéficiant d'une concession de logement par nécessité de service.

Des études sont en cours pour dégager de nouvelles solutions permettant de poursuivre la rénovation des casernes des brigades mais cette situation ne peut s'éterniser.

La gendarmerie est une arme d'élite qui exerce ses fonctions dans des conditions difficiles et souvent au péril de la vie.

« Lâchement abattus en accomplissant courageusement leur devoir » : telle la citation, monsieur le ministre, accompagnant la médaille d'or des actes de courage et de dévouement qui vient d'être décernée aux deux gendarmes tombés le 1^{er} octobre dernier sous les balles des gangsters de Montrouge, dans la région parisienne.

Cette affaire récente a ainsi rappelé si besoin était à l'opinion publique le lourd tribut payé par cette arme pour faire respecter par tous les décisions du législateur.

Depuis le 1^{er} janvier 1980, nombreux sont les gendarmes qui ont été tués en mission. Certes, le risque est inhérent à l'accomplissement de leur devoir : ils l'ont toujours accepté et continueront de le faire. C'est également leur honneur ; ils n'entendent pas y faillir.

Pour cette raison, à ce point de son exposé, le rapporteur tient à rendre hommage à la gendarmerie, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, un hommage auquel il ne doute pas, mesdames et messieurs les députés, que vous voudrez bien tous vous associer en exprimant au personnel de cette arme toute l'admiration que fait naître leur dévouement valeureux et désintéressé, manifesté au cours de tâches difficiles et dangereuses. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mais les paroles ne suffisent pas : les gendarmes ont droit à des conditions de vie et de logement convenables, y compris à l'occasion des nombreux déplacements auxquels ils sont si souvent tenus.

M. Jean-Marie Daillet et M. Robert Poujade. Très bien !

M. Eugène Berest, rapporteur pour avis. Votre rapporteur, qui s'engage à suivre de très près ce problème particulièrement urgent, considère qu'une solution acceptable peut être trouvée dans les meilleurs délais. Il a proposé à la commission, qui l'a unanimement approuvé, le rejet du projet de budget pour 1982 si la concertation avec les ministères concernés n'aboutissait pas dans les prochains mois.

Sous réserve de ces remarques, le rapporteur pour avis vous propose d'adopter les crédits de la gendarmerie inscrits dans le projet de budget pour 1981. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Bigeard, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Marcel Bigeard, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le ministre, mes chers collègues, voici le point de vue, un peu particulier, d'un député qui s'est trouvé des deux côtés de la barrière en ce qui concerne nos armées.

Budget de 1976, avec M. Bourges, 50 milliards de francs ; on se battait pour en avoir 51 ; on ne les a pas eus.

Budget de 1981, 104 milliards 443 millions de francs ; budget sérieux, avec une augmentation de 0,09 p. 100, sur 1980, correspondant aux prévisions, puisque nous parvenons de 3,76 p. 100 à 3,85 p. 100 du P. I. B., mais il ne s'agit pas d'un budget miracle.

Depuis 1975, un effort considérable a été fait pour nos armées. Pour l'essentiel, ce qui a été prévu a été réalisé, avec une volonté et un sérieux indiscutables, tant dans le domaine nucléaire que conventionnel.

Nous savons où nous allons, et comment nous y allons : ce qui nous permet de constater qu'il y a des retards et des problèmes, signalés par tous les rapporteurs.

Nos armées reconnaissent cet effort. Nous sommes loin de l'année 1975, avec son cortège de revendications, la baisse du moral des cadres, les comités et les défilés de soldats.

Je suis bien placé pour constater l'effort fait pour nos armées depuis cette époque.

1975 : le budget le plus bas jamais atteint pour nos armées.

Depuis : revalorisation de la condition militaire ; loi de programmation ; réorganisation de nos forces en vue d'augmenter le nombre des combattants et de rendre nos forces plus souples, plus mobiles et plus manœuvrières.

Un gros travail, qui est terminé maintenant : il n'y a plus cette poussière de D. O. T., tout est réorganisé en régiments opérationnels ; notre corps de bataille est formé de régiments beaucoup plus souples ; même l'aviation a fait un très gros effort, il faut le reconnaître, pour rendre les bases presque opérationnelles.

J'ajoute : nouveau règlement de discipline générale ; information très poussée pour nos jeunes Français, dès leur arrivée au service, sortie de nombreux périodiques militaires ; utilisation de la télévision.

Là, je rends hommage — il faut être sportif — à ceux qui, pendant plus de cinq ans, et même six, le ministre et son équipe, ainsi que les chefs militaires ont réalisé ce qui a été fait.

Depuis un certain temps, compte tenu du contexte international — Iran, Afghanistan, et j'en passe — les articles, les livres, les discussions, les colloques ont fusé de toutes parts, en ce qui concerne notre défense, avec des idées souvent contradictoires.

J'ai lu attentivement : une armée à la chinoise ; il faudrait 30 divisions ; d'un autre côté, il faut réduire nos 15 divisions de moitié ; une ligne Maginot neutronique ; un service national à tant de mois ; 15 sous-marins nucléaires lance-engins ; une défense nationale française ; et une défense européenne plus étendue ; pour ne citer que l'essentiel !

Il est normal qu'il en soit ainsi dans un pays démocratique. Personnellement, je suis heureux de constater l'intérêt porté à ces problèmes par les différents partis et de nombreuses personnalités et autorités.

Chaque semaine, pendant les sessions parlementaires, accompagné de plusieurs de mes collègues de la commission de la défense nationale, je tourne dans nos armées de terre, de l'air, de mer et dans la gendarmerie : un travail qui n'est pas signalé dans le bulletin publié sur l'activité des parlementaires, et il n'est pas inscrit au bilan pour classer les députés, mais ceux-ci tournent ! (Rires sur de nombreux bancs.)

Terre, air, mer, gendarmerie : je constate le sérieux de l'esprit de nos unités, la qualité de nos forces d'intervention, de nos pilotes de l'armée de l'air, de nos marins, la disponibilité de nos gendarmes et l'amélioration constante de nos forces terrestres.

M. Robert Poujade. Très bien !

M. Marcel Bigeard, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Certes, on entend dire : « Le jeune appelé n'est pas occupé, il s'ennuie. »

C'est parfois vrai mais j'ajouterai, les connaissant : pour une minorité.

Aussi, tout doit être mis en œuvre pour améliorer encore l'utilité et l'intérêt du service. Cela est possible : rien n'est jamais fini !

Il faut rendre notre jeunesse à la vie civile après un an de service plus forte physiquement et moralement ; il faut un service sans faille et mené à un rythme efficace et sportif, style parachutiste ou commando qui a fait ses preuves et par lequel le jeune est transformé : il reste fier de ce qu'il a enduré pendant une année.

Personnellement, je tiens à le préciser, bien que professionnel, je me suis toujours battu pour le service national à un an. Au contact de la jeunesse française pendant quarante ans, je connais sa qualité, sa disponibilité et le degré de préparation auquel on peut parvenir avec le service.

Ce qu'est pour moi une défense ?

C'est l'affaire de tous, notre affaire à tous, la volonté du pays tout entier, une jeunesse française fière de servir pendant une année son pays, terre de liberté — une liberté qui n'a pas de prix et qui se défend.

Ce sont des armes à la pointe de la technique. Dans ce domaine nos ingénieurs ou nos industriels ont démontré qu'ils étaient souvent les meilleurs : il suffit de leur allouer les crédits nécessaires.

Ce sont les crédits indispensables à nos armées pour doter au plus vite et à 100 p. 100 nos unités des matériels prévus par la loi de programmation.

Notre politique de défense, conçue par le général de Gaulle, a été poursuivie par les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing.

Il serait insensé pour un pays comme le nôtre, chacun peut le comprendre aisément, d'essayer de disposer d'un arsenal nucléaire aussi complet et diversifié que celui de l'U. R. S. S. ou des Etats-Unis.

J'estime que notre répartition entre forces nucléaires et conventionnelles est raisonnable et correspond à ce qu'il est possible de faire pour notre pays.

Où sont nos gros bataillons ? Quinze divisions — en moyenne 8 000 hommes — soit 120 000 hommes, plus les éléments de corps d'armée. Nous alignons au total 160 000 combattants, pour une armée de terre de 314 000 hommes : un valet d'arme, contre cinq aux Etats-Unis, pour un combattant.

Aligner 160 000 hommes, ce n'est pas terrible pour une armée de terre ! J'ai lu : l'Iran, 415 000 soldats, 1 700 chars — 1 200 chez nous — 447 avions ; l'Irak, 222 000 soldats, 1 800 chars, 339 avions. Je pourrais citer la Corée du Nord, la Corée du Sud et bien d'autres pays.

Entre 1960 et 1980 nous avons dépensé plus de 200 milliards pour nos forces nucléaires, stratégiques et tactiques. Cet effort peut et doit être poursuivi.

Effort stratégique : nous avons cinq sous-marins nucléaires lance-engins ; nous en aurons un sixième en 1985 et nous pouvons aller jusqu'à huit, c'est possible, mais ce qui compte essentiellement ce n'est pas le nombre des sous-marins, mais bien les armes qu'ils peuvent emporter !

Le missile M 4 à tête multiple multipliera le nombre d'objectifs par six. Ainsi, en 1985, un S. N. L. E. pourra atteindre jusqu'à 90 objectifs au lieu de 16.

Certes, pour l'instant le S. N. L. E. est l'arme préférentielle, mais il faut conserver et améliorer les missiles sol-sol et pouvoir utiliser efficacement la troisième dimension. Quand nous les voyons, quand nous écoutons ce qu'on nous en dit, nous constatons que nos missiles sol-sol du plateau d'Albion restent encore valables : mais il est bon de prévoir des missiles sol-sol mobiles.

La troisième dimension doit compléter le panorama. La bombe larguée d'avion présente des avantages. Un avion adapté aux dernières techniques est souhaitable, bien sûr.

Point d'interrogation pour le Mirage. Est-ce la bonne formule que de dépenser de l'argent pour le dépenser seulement ? Devrions-nous avoir un autre avion ? La question se pose.

Effort pour la force tactique nucléaire.

Nous avons nos cinq régiments Pluton : portée, 120 kilomètres ; trop court. Il faut aller plus loin. C'est l'avertissement, la sonnette d'alarme. Dans ce cadre, les études sur la bombe à neutrons doivent être poursuivies : c'est une arme plus propre et un kilotonne en vaut dix. Ce doit être possible.

Pour notre pays, il n'est pas question de jouer conventionnel ou artillerie nucléaire avec les superpuissances ; ou alors à quoi servirait notre force de dissuasion stratégique créée pour ne pas avoir à subir ce genre de combat ?

Quant à la bataille de l'avant, je rejoins Sanguinetti qui disait : mais à l'avant, nous y sommes tous ! Allez savoir ce qui se passera... Quand on y pense ! On se défend seul, bien sûr. L'Allemagne de l'Ouest a un corridor large, à certains endroits, de 250 kilomètres ; après, c'est le rideau de fer. Une étape pour Hinault dans l'après-midi ! (Sourires.) Il faut y penser.

En matière de défense, qu'y a-t-il de primordial ? L'esprit de défense, des moyens, des unités supérieurement entraînées, animées d'un esprit, d'un idéal — défendre une liberté qui n'a pas de prix : des unités disponibles au « top », et nous verrons ce qu'il faut faire ou ne pas faire le moment venu. L'expérience m'a démontré que tout ce que l'on pouvait prévoir n'a pas été ce qui s'est joué.

Personnellement, je ne crois pas à l'apocalypse, au déclenchement des millions de kilotonnes des forces nucléaires. Mais j'estime que la guerre est là : elle est économique, scientifique, démographique avec, en face de nous, une puissance surarmée, qui pousse ses pions et pourra nous asphyxier le jour où elle le décidera.

Il suffit de regarder une carte du monde : constatez cette poussée en Asie, dans l'océan Indien, au Moyen-Orient, en Afrique noire, avec quelque 40 000 cubains, 14 000 conseillers soviétiques, sans compter les Allemands de l'Est. Il y a des années que je le crie, dans toutes mes réunions ou mes débats, à travers la France.

Nous sommes la France, nous sommes ce que nous sommes, nous ne sommes pas le nombre du monde. Notre pays peut et doit dire ce qu'il pense, mais reconnaissons que seuls, nous n'avons, pour l'instant, guère les moyens militaires pour influencer une politique de justice, de défense des droits de l'homme, pour aider suffisamment ceux qui souffrent et meurent, face à des hégémonies.

J'ai toujours prêché partout l'union, l'union de ceux du monde libre, l'union de ceux pour qui la liberté n'a pas de prix. Sinon, nous risquons de payer certaines illusions. La détente ? Elle n'a été qu'un mot seulement qui a permis à qui vous savez de poursuivre et de mettre au point une puissance militaire devenue la première du monde. Il est grand temps de se réveiller.

Actuellement les Français s'intéressent davantage à leur défense. Ils sont prêts, je crois, à accepter une augmentation de son budget. J'ai reconnu l'effort fait depuis 1975, mais il est encore insuffisant, et devra être poursuivi.

La commission de la défense nationale bien rodée, c'est vrai, dotée de rapporteurs qui vont au fond des problèmes, constate unanimement que nos 3,85 p. 100 du P. I. B. M. sont insuffisants pour nous permettre de dire que nos forces nucléaires, terre, air, mer et gendarmerie, sont au « top niveau », qu'il s'agisse des matériels, des munitions, ou de l'entraînement.

C'est la corde raide, l'équilibrisme en permanence.

Si l'on veut rattraper les retards, poursuivre le mouvement en avant, indispensable, il nous aurait fallu déjà 4 p. 100 du P. I. B. M. maintenant pour arriver à 4,5 p. 100 afin de pouvoir remplir notre contrat, ou alors 4 p. 100 mais sans les carburants, ainsi que le disait tout à l'heure M. Beecher. C'est vite dit, je le sais. Je connais les problèmes. Mais, dans le contexte actuel, il faut être crédible : il est possible de le faire comprendre aux Français.

Argent, matériel : ce ne sont pas les facteurs essentiels, par rapport à une prise de conscience des Français, à une volonté inflexible de retrouver les forces morales nécessaires, de voir les jeunes Français fiers et heureux de consacrer une année de leur existence à un service militaire digne de ce nom qui, indiscutablement, a bien évolué depuis quelques années.

Pour conclure, j'appelle l'attention sur nos retraités militaires dont nous avons reçu les présidents des associations il y a quelques jours. On oublie trop ceux qui ont tourné la page ! Tous les rapporteurs l'ont signalé : 80 millions de francs prévus dans le projet de budget. Ce qu'on leur donne alimente la pompe, bien sûr, mais l'effort devra être poursuivi progressivement. Les services du ministère le comprennent bien, mais je pense qu'il faut un meilleur contact avec ces services, discuter avec eux. On ne peut pas tout donner. Il faut, je crois, continuer à amorcer la pompe en ce qui concerne nos amis retraités. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Visse.

M. René Visse. Monsieur le ministre, en présentant votre projet de budget, vous vous êtes efforcé de souligner qu'il constituait une nouvelle et bonne étape dans l'application de la loi de programmation militaire.

Pourtant votre majorité, vous venez de l'entendre, ne manque pas de formuler des réserves et des critiques, qui ne semblent d'ailleurs pas vous émouvoir outre mesure. Pour une fois, je serais tenté de vous dire que vous avez raison car vous savez, vous aussi, que ces frondes, en particulier celles du R.P.R., relèvent de la politique politicienne avec toutefois un objectif précis : se draper le mieux possible dans les plis du drapeau de l'indépendance nationale. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Yves Lancien. Vous êtes orfèvre !

M. René Visse. Vous allez comprendre !

Face à notre peuple, qui a accumulé de riches traditions nationales, vous êtes obligé de provoquer un véritable déferlement idéologique pour mieux couvrir vos abandons nationaux en matière de défense.

M. Jean-Marie Daillet. Allons ! Allons !

M. René Visse. Il ne s'agit pas là d'une hypothèse d'école qui découlerait d'une opposition systématique à votre politique. Cette accusation grave — j'en ai conscience — repose sur la convergence de nombreux faits.

En premier lieu, j'observe, en élevant une protestation énergique, que le Gouvernement n'a pas tenu l'engagement qu'il avait pris devant la commission de la défense. En effet, la promesse de convoier l'Assemblée nationale à un débat sur l'orientation de la politique de défense avant la discussion du budget, n'a pas été tenue. Un tel refus du débat démocratique illustre bien vos préoccupations.

En faisant de la politique de défense une chasse gardée où toutes les décisions sont prises dans le secret du palais de l'Élysée, vous entendez limiter, façonner, maîtriser la réflexion de notre peuple. Or, rien de national, et surtout pas une politique de défense, ne peut être conçu sans lui ni, à plus forte raison, contre lui. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

C'est à une véritable intoxication des cerveaux que vous vous livrez pour mieux mettre en œuvre la politique de défense que réclament les intérêts, non de la France, mais du grand capital.

M. Daniel Goulet. C'est incroyable !

M. René Visse. Quand croire le Président de la République et son Gouvernement ? Quand ils mènent une formidable campagne sur les dangers de guerre accrus, qui seraient engendrés par les visées expansionnistes de l'Union soviétique,...

A.. Daniel Goulet. C'est vrai !

M. René Visse. ... campagne pour laquelle, d'ailleurs, les forces de droite ont trouvé, je dois le dire, le renfort du parti socialiste. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Ou faut-il vous croire, monsieur le ministre, quand vous présentez le budget de la défense, qui n'est pas marqué par une augmentation significative : celle qu'exigerait la montée des périls auxquels vous ne cessez de faire allusion ?

A vrai dire, la vérité n'éclate dans aucun des deux cas de figure.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, je vous renvoie, monsieur le ministre, à l'intervention de M. Luns, le 19 octobre, au « Club de la presse ». Le secrétaire général de l'O.T.A.N., qui sait de quoi il parle, surtout lorsqu'il s'exprime en France, a affirmé que le gouvernement soviétique n'avait nullement l'intention de s'attaquer à l'Europe et aux États-Unis.

En fait, votre formidable campagne d'intoxication vise à répandre une idée dans le peuple français, à lui faire accepter que, désormais, devant la montée de ces périls imaginaires, la notion de défense nationale indépendante est périmée, et qu'elle doit laisser place à la défense européenne.

A cet égard, les grandes lignes des études préparatoires du VIII^e Plan, dans le domaine des choix stratégiques, sont révélatrices.

Dans une de ces études intitulée « Demain la France dans le monde », nous lisons que l'idée même du sanctuaire national « semble difficilement compatible avec la montée des interdépendances » ; puisque le « nouveau contexte international, c'est le risque de guerre » et la « vulnérabilité de l'Europe occidentale », le concept de défense nationale cède la place à celui de solidarité ouest-européenne et de défense ouest-européenne.

Certes, une telle orientation n'est pas nouvelle. Elle reprend les propos tenus il y a quatre ans par le Président de la République et par le général Méry devant l'institut des hautes études de défense — ces propos, d'ailleurs, ont été vite rangés au fond d'un tiroir à cause de la tempête de protestations soulevée chez les patriotes français fermement attachés à l'idée d'une défense authentiquement indépendante et nationale.

Qui croire ?

Le Président de la République quand il affirme le caractère national de la politique de défense, ou le secrétaire général de l'O.T.A.N. qui vient, lui, de se féliciter de l'étroite coopération entre le gouvernement français et l'organisation atlantique ?

La vérité ne vient pas de l'Élysée mais de l'O.T.A.N. !

Quand croire le Président de la République ? Lorsqu'il s'exprime, avec des propos ambigus, en faveur du désarmement ou lorsqu'il déclare, non sans contorsions, que la France doit « accéder » à la bombe à neutrons ?

A l'évidence, et le projet de budget pour 1981 en apporte un nouveau témoignage concret, la vérité est que l'Élysée, tournant le dos à la détente et au désarmement, prétend faire jouer à notre pays un rôle d'avant-garde dans la relance de la course aux armements.

A cet égard, et au-delà des nuances et des précautions qui apparaissent dans le langage, ce qui s'impose désormais, c'est la convergence entre la majorité et le parti socialiste *(rires sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République)*, convergence qui met en évidence — vous n'allez plus rire, messieurs ! — une donnée fondamentale.

Les propositions des uns et des autres, marquées parfois par la surenchère atlantiste s'inscrivent, non pas dans une perspective de détente, de paix et de désarmement, mais, au contraire, dans une perspective de tension, de course aux armements et de guerre possible en Europe sous la bannière des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne par O. T. A. N. interposée.

M. Yves Lancien. Chacun sa bannière !

M. René Visse. La caractéristique principale de votre politique de défense, monsieur le ministre, c'est qu'elle n'est plus une politique nationale, plaçant la France à l'abri de toute agression en lui assurant sécurité et intégrité.

Votre politique est porteuse d'une autre conception stratégique au service de laquelle s'inscrit le projet de budget pour 1981.

Vous avez abandonné le concept de défense tous azimuts puisque, d'une façon claire et précise, vous désignez l'ennemi potentiel : l'Union soviétique et les autres pays socialistes.

Vous avez abandonné le concept national de la défense, puisque la mission impartie à nos forces armées n'est plus la défense du territoire et du sanctuaire national, mais la défense de l'Europe occidentale, au sein de laquelle la République fédérale d'Allemagne fait figure de cheval de Troie de l'O.T.A.N.

Vous avez abandonné le concept de dissuasion au bénéfice de celui de la bataille de l'avant, déjà affirmé en 1976 par le général Méry.

La décision de construire la bombe à neutrons...

M. le ministre de la défense. Elle n'a jamais été prise !

M. René Visse. ... arme essentiellement offensive confirme cette nouvelle stratégie qui, de plus, banalise la guerre nucléaire.

Vous avez multiplié les abandons nationaux pour un alignement plus harmonieux sur l'O.T.A.N. Je voudrais en souligner quelques-uns pour démontrer combien sont justifiés non seulement notre condamnation de votre politique mais aussi le sérieux et le réalisme de nos propositions.

Certes, lorsque nous dénonçons l'allégeance de la France aux Etats-Unis, vous vous en offusquez, monsieur le ministre. Mais une réplique théâtrale ne peut modifier la vérité même si vous cherchez le paravent en parlant, comme le général Bigeard vient de le faire, d'Europe indépendante.

De ce point de vue, c'est déjà un aveu. Votre démarche éclaire effectivement notre dénonciation. A la politique nationale de défense pour laquelle nous agissons, vous nous répondez « Europe », comme si les intérêts de Krupp, Thyssen et autres grands groupes monopolistes de République fédérale d'Allemagne avaient un quelconque rapport avec les intérêts des travailleurs et de la France.

M. Jean-Marie Daillet. Quel mélange.

M. René Visse. Mais il est bien vrai que vous avancez dans la voie de l'intégration européenne qui est profondément pro-atlantique. S'il en était différemment, comme vous le prétendez, comment alors expliquer que vous ayez approuvé la décision de l'O.T.A.N. d'implanter de nouvelles fusées américaines en Europe ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Toutes ces orientations ont été clairement énoncées au début de cette année par le chef d'état-major, le général Vanbremeersch, qui à cette époque, il est vrai, commandait la 1^{re} armée. Dans une interview accordée à un quotidien national qui n'est pas *L'Humanité*, il évoquait les hypothèses concernant la bataille sur le théâtre européen et le rôle qu'y jouerait la 1^{re} armée française. Il désignait nommément l'Union soviétique comme l'ennemi contre lequel serait engagée la 1^{re} armée. Il prenait fait et cause pour la décision de l'O.T.A.N. d'installer les missiles de croisière et les Pershing-II en Europe.

Ses déclarations n'ayant soulevé aucune réaction du Gouvernement, tout laisse penser que le général Vanbremeersch, délié de toute obligation de réserve, exprimait clairement et correctement la doctrine élyséenne.

C'est pourquoi d'ailleurs, et pour éviter d'être pris de court à propos de cette composante de la force nucléaire, le parti communiste s'est prononcé en faveur du sous-marin n° 7 qui devra remplacer le n° 1 afin d'assurer le seuil minimum de la dissuasion française, indépendante.

M. Yves Lancien. Tout arrive !

M. René Visse. Cette décision ne suppose aucune comparaison avec les propositions fourre-tout et démagogiques des autres formations politiques. Elle exprime — je le dis comme je le pense et le ressens — le courage, la clarté et la fermeté politique.

Mais, monsieur le ministre, ce rappel de la loi de programmation que je viens de faire illustre la correspondance qui se manifeste entre la politique du Président de la République et les directives de l'O.T.A.N. qui préconisent un effort accru dans le domaine des armements conventionnels de la part des alliés des Etats-Unis.

De la même façon, la décision française de fabriquer la bombe à neutrons est étroitement liée à la décision américaine, prise sous la pression de l'opinion publique mondiale, à l'époque, d'ajourner sa fabrication.

Ainsi, M. Luns peut exprimer — comme il vient de le faire — sa satisfaction.

L'arme par excellence de la bataille de l'avant ne manquera pas à la panoplie de l'O.T.A.N.

Pour le secrétaire général de l'O.T.A.N., il ne fait pas de doute que « certains pays » et d'abord la République fédérale d'Allemagne, acceptent de la déployer sur leur territoire.

Ainsi, chacun peut mesurer l'importance de l'apport de la France à la politique américaine.

Mais pour que les choses soient bien claires, je donnerai encore un exemple illustrant la coordination entre la politique giscardienne et celle de l'O.T.A.N. Pour ce faire, je laisserai une fois encore la parole à M. Luns...

M. Raymond Tournain, rapporteur pour avis, Vous lui faites beaucoup d'honneur !

M. René Visse. ... qui, dans cette même émission radiophonique, remarquait que « le rôle des forces armées françaises dans l'océan Indien est tout à fait dans la perspective de l'O.T.A.N. ». Une telle appréciation apporte un éclairage intéressant sur le contenu de ce qui a été appelé le plan naval, énoncé par le Président de la République et que traduit le budget de la marine.

Enfin, monsieur le ministre, pour préciser vos abandons nationaux au bénéfice d'une politique de défense européenne « otanisée », je prendrai un dernier exemple. Dans une récente conférence de presse, le Président de la République a déclaré qu'il ne laisserait pas toucher à l'armée de terre et le Gouvernement n'a pas cessé de rappeler son attachement au principe de la conscription.

Voilà des déclarations de principe auxquelles tout le monde souscrit même ceux qui, dans le même temps, se prononcent pour une réduction de la durée du service militaire telle que celui-ci deviendrait incohérent, irrationnel, inutile et qu'il serait rejeté aussi bien par les jeunes appelés que par les militaires de carrière.

M. Yves Lancien. Cliché !

M. René Visse. Mais il vous faut convenir que ces déclarations constituent un abus de langage car, dans la pratique, le projet de budget pour 1981 se traduira par une nouvelle attaque en règle contre l'armée de terre et la conscription, les deux étant intimement liées puisque l'armée de terre absorbe l'essentiel des classes d'âge qui, incorporées, forment le contingent.

Il en sera bien ainsi, monsieur le ministre, car si vous saluez — ce qui est vrai — qu'en 1981 il n'y aura pas déflation des effectifs du contingent, vous avez fait l'impasse sur une autre donnée, à savoir les moyens budgétaires qui seront consacrés à la formation et à l'entraînement. Or, ces moyens seront en régression puisque la partie de fonctionnement du budget de l'armée de terre n'accuse qu'une progression de 8,72 p. 100, soit cinq points de moins que le taux d'inflation prévu par l'I.N.S.E.E.

Et de grâce, monsieur le ministre, n'avez pas recours à l'argument de l'augmentation du coût du carburant pour expliquer cette situation ! En effet, vous seriez alors en contradiction avec votre projet de budget dans lequel, comme le relève le rapporteur du titre III, les carburants interviennent pour 3,67 p. 100 seulement dans cette enveloppe.

Pour que les choses soient claires, je rappelle aussi que la facture pétrolière de la France, rapportée au P.N.B. est, pour la période 1974-1980, en augmentation moins forte que le budget de la défense.

Ainsi, après avoir porté atteinte à l'honneur de la marine nationale en la dépêchant cet été contre les marins-pêcheurs, vous placez l'armée de terre dans une situation telle que c'est au couple armée-nation que vous vous en prenez.

Une armée au service exclusif de la nation, faisant corps avec le peuple pour assurer la défense du pays, vous devient de plus en plus insupportable.

Votre choix va vers une armée conçue, formée et équipée pour assurer la défense des intérêts du grand capital sur le territoire national...

M. Jean-Marie Daillet. N'importe quoi !

M. René Visse. ... ainsi qu'en Europe et dans le monde, ce monde qui bouge précisément dans un sens conforme aux aspirations des peuples, du nôtre en particulier.

M. Jean-Marie Daillet. Demandez donc aux Afghans !

M. René Visse. C'est parce que votre politique de défense, telle qu'elle transpire d'ailleurs dans le budget, est antinationale et dangereuse que nous la combattons et que nous repousserons votre budget.

C'est pour le groupe communiste une opposition sérieuse, raisonnée, qui touche au fond de la politique de défense.

La politique de défense nationale que propose le parti communiste est cohérente. Elle plonge ses racines dans l'histoire nationale et dans les traditions démocratiques, progressistes et patriotiques du peuple de France. Elle contribue au maintien de la paix dans le monde et au renforcement de la solidarité entre les peuples.

Elle vise à préserver la paix dans l'indépendance, à rendre la guerre impossible, à interdire une agression contre notre pays.

Nous sommes pour une stratégie militaire nationale, française, non alignée, c'est-à-dire une stratégie purement défensive excluant toute visée de caractère impérialiste ou néo-colonialiste et interventionniste.

La dissuasion à laquelle recourt cette stratégie implique la prise en compte de tous les facteurs qui y concourent. C'est pourquoi nous nous prononçons pour la maintenance de l'arme nucléaire afin que la stratégie de dissuasion omnidirectionnelle exerce ses effets sans contribuer à la course aux armements.

C'est pourquoi, dans le même temps, nous agissons pour que l'armée française soit fondée sur la conscription et nous voulons que la nation ait la maîtrise de l'industrie des armements.

Cette politique de défense nationale est matérialisée. En effet, le groupe communiste — et il est le seul dans cette situation — a déposé quatre propositions de loi qui ont le mérite de préciser publiquement ses conceptions sur l'organisation de la défense, le fonctionnement du service militaire, les statuts des personnels de carrière, du contingent et des réserves.

C'est dire notre volonté d'avancer dans la voie de la démocratie, de l'indépendance nationale, de la sécurité pour notre pays, du désarmement et de la paix.

En rejetant votre budget, monsieur le ministre, nous en appelons aux patriotes de notre pays pour qu'ils prennent toujours mieux en compte les problèmes touchant à la politique de défense. Nous avons le sentiment que nos critiques à l'encontre de votre politique et nos propositions contribuent efficacement à cet objectif salutaire pour la France et la paix. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Tourrain.

M. Raymond Tourrain. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le général de Gaulle fut le seul chef d'Etat à avoir défini, à vingt-cinq ans d'intervalle, deux doctrines militaires différentes, s'adaptant aux besoins de notre pays.

En 1933, il préconisait la force mécanique, appuyée par l'aviation. Le commandement et les gouvernants de l'époque, gagnés par l'esprit d'abandon et de routine, refusèrent de doter la France des moyens qui lui auraient permis de s'opposer à l'hégémonie hitlérienne. On connaît la suite tragique de ce refus.

Le 3 novembre 1959, à l'école militaire, le général de Gaulle fixait les bases de la nouvelle doctrine militaire française qu'il développait à nouveau dans ses trois conférences de presse historiques des 24 janvier 1963, 23 juillet 1964 et 21 février 1966.

Cette fois, ayant en main les affaires de l'Etat, il put mener à bien son projet politique, militaire et diplomatique.

Je me permettrai de résumer cette doctrine en cinq points.

Premièrement, l'indépendance nationale passe obligatoirement par l'indépendance militaire.

Deuxièmement, une défense moderne ne peut reposer que sur la dissuasion atomique, stratégie qui doit interdire à tout agresseur éventuel d'attaquer la France sous peine de s'exposer à une riposte lui causant des dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu que nous représentons.

Troisièmement, la sauvegarde de l'intégrité du territoire national n'implique aucunement l'isolement, puisque notre défense « serait, le cas échéant, conjuguée naturellement avec celle de nos alliés ».

Quatrièmement, la force nucléaire est combinée avec des moyens conventionnels parce que les intérêts de la France dépassent l'hexagone, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de ses intérêts économiques.

Cinquièmement, la France entend conserver en toutes circonstances les mains libres, c'est-à-dire l'autonomie d'action et de décision.

Cette politique militaire s'inscrivait dans un projet diplomatique qui reposait sur la détente, l'entente et la coopération avec l'U.R.S.S. et les satellites : sur la construction d'une Europe européenne indépendante des deux blocs, constituée d'Etats indépendants ; sur la coopération privilégiée avec les pays du tiers monde, Afrique francophone, Asie et Amérique latine ; sur la réconciliation avec le monde arabe ; sur le dépassement de l'ordre bipolaire issu de Yalta pour parvenir à un nouvel équilibre multipolaire.

Vingt ans après la mise en œuvre de cette politique, il est opportun de jeter un regard rétrospectif sur ce qui fut réalisé pour faire le point, savoir où nous en sommes et, en fonction de l'état actuel du monde et de nos possibilités, savoir où nous voulons aller en matière de défense.

La volonté politique affirmée par le général de Gaulle fut poursuivie avec persévérance et avec une remarquable continuité dans l'effort. Elle fut confirmée par ses successeurs, mais certes avec des infléchissements dus à la conjoncture internationale et aux conditions économiques.

Outre la définition d'une doctrine militaire, cette volonté politique s'est traduite, notamment dans le domaine de la défense nucléaire, par des moyens technologiques et par des moyens financiers à la mesure des ambitions de la France.

Cet effort national, œuvre de tous les Français, — le général avait dit : « Il faut que cet effort soit notre effort » — a été accompli par la France seule. Il fallut construire des infrastructures très lourdes, inventer, étudier, expérimenter, développer, fabriquer les systèmes d'armes qui équipent les trois composantes de notre F.N.S. et notre armement nucléaire tactique, les améliorer, les moderniser constamment pour les adapter aux technologies les plus avancées afin d'assurer la crédibilité permanente de la dissuasion.

Cet effort, qui est tout à l'honneur de nos savants, ingénieurs, techniciens, ouvriers, et de tous les militaires qui l'ont mis en œuvre, a entraîné sur le plan civil des retombées industrielles, scientifiques et techniques qui font la renommée de nos industries de pointe : aérospatiale, nucléaire, industrie des matériaux composites et métallurgie, électronique et informatique, optique, laser, métrologie, etc.

Pour réaliser l'outil industriel, il fallait des moyens financiers adaptés. La volonté politique, là non plus, ne fit pas défaut et les quatre lois de programmation successives, dont celle en cours, ont tracé le cadre des objectifs à atteindre et déterminé l'ampleur de l'effort financier.

Au total, durant les vingt dernières années, 222 milliards de francs, en francs 1980, furent dépensés pour nos forces nucléaires stratégiques et notre armement nucléaire tactique.

Je constate que, durant la période 1959-1969, la part réservée au nucléaire était de 25 p. 100 du budget de la défense. Elle est retombée à 16,90 p. 100 pendant la période 1970-1974. Elle se situe maintenant à un peu moins de 14 p. 100. Cette chute est d'ailleurs déplorée par tous les rapporteurs, qu'il s'agisse de ceux de la commission de la défense ou de ceux de la commission des finances.

Certes, il faut bien reconnaître qu'il était nécessaire de rééquilibrer nos forces conventionnelles, réorganiser l'armée de terre, complètement indispensable de notre dissuasion nucléaire, doter notre marine de bâtiments modernes pour lui permettre d'assurer les missions dont j'ai parlé tout à l'heure, donner à notre aviation une capacité opérationnelle de haut niveau. Il fallait aussi revaloriser la condition militaire qui s'était dangereusement

dégradée. Je vous rappelle, monsieur le ministre, que vous dénoncez déjà cette situation dans votre rapport sur le budget de la défense pour 1974.

Où en sommes-nous en 1980 ?

La défense nucléaire, après avoir bénéficié d'un effort prioritaire intangible, reste bien évidemment le pilier de notre système de défense.

Nous disposons de cinq S.N.L.E. Quatre sont opérationnels et armés chacun de seize missiles M.20 mégatonniques ; deux S.N.L.E. sont en permanence en plongée ; un troisième s'y trouve pendant les deux tiers de l'année.

Leur invulnérabilité et leur capacité de riposte, par la portée de leurs missiles, les facultés de pénétration de leurs ogives et leur résistance aux attaques adverses par le durcissement placent la dissuasion nucléaire à un très haut niveau de crédibilité.

La diversification de notre appareil nucléaire renforce la dissuasion avec les trente-six Mirage 1V, les neuf S.S.B.S. S3 qui seront dix-huit en 1982, enfin, nos cinq régiments Pluton avec leurs trente rampes de lancement lient le feu nucléaire tactique au feu nucléaire stratégique, ainsi que les armes dont dispose la force aérienne tactique.

Notre armée de terre comprend, comme l'a indiqué tout à l'heure le général Bigcard, quinze divisions dont huit blindées et trois divisions d'infanterie spécialisée : la 11^e D.P., la 9^e D.I.M.A. ; et la division alpine.

Notre flotte comprend 120 bâtiments de combat et 220 aéronefs.

Notre aviation compte 450 avions de combat.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir en ne perdant pas de vue l'article 1^{er} de l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui donne la meilleure définition de la défense : « La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population.

« Elle pourvoit, de même, au respect des alliances, traités et accords internationaux... »

En 1980, la défense est globale et permanente ; elle est économique ; elle est civile. Bref, elle se confond avec la notion de sécurité.

Dans les relations internationales, les rapports entre les Etats sont largement conditionnés par l'évolution du rapport des forces. La défense n'a pas pour unique objectif de préserver le confort matériel de nos concitoyens. Il y a d'autres valeurs à sauvegarder : notre démocratie, notre mode de vie, notre liberté, nos valeurs spirituelles et culturelles.

La France doit enfin disposer d'une défense puissante et moderne pour mettre en valeur sa diplomatie, assurer son indépendance et le rayonnement de notre pays dans le monde.

La défense et la diplomatie sont au service de la détente et la détente ne doit pas être synonyme d'abandon et de capitulation, mais doit correspondre à l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest.

Aussi, pour permettre la détente, il faut renforcer et moderniser notre appareil militaire. D'autant que les menaces et les risques sont devenus de plus en plus perceptibles, des menaces directes pesant sur l'Europe avec le déséquilibre des forces conventionnelles et maintenant des armes nucléaires de théâtre. Nos voies de communication et nos sources d'approvisionnement en énergie et en matières premières sont menacées par la stratégie indirecte des Soviétiques. Depuis dix ans, le monde a considérablement changé. La montée en puissance de l'Union soviétique, son hégémonisme, sa stratégie qui l'a conduite à intervenir en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, constituent autant de risques de conflit dont l'Afghanistan ne fut que la partie visible.

Non, monsieur Visse, nous n'avons pas d'ennemi désigné par avance.

M. René Visse. Mais, officiellement, il l'est. Ou alors désavouez les propos du Président de la République !

M. Raymond Tourrain. Si vous nous aviez accompagnés en Afrique, au Congo, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, vous auriez eu des témoignages de cette volonté d'hégémonie de

l'Union soviétique. C'est l'Union soviétique elle-même qui se désigne à notre vigilance ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des communistes.)

Le développement du terrorisme, la prolifération nucléaire, les menaces économiques et démographiques s'ajoutent encore aux menaces militaires.

Le repli américain et la doctrine de la réponse graduée laissent les alliés européens des Etats-Unis perplexes. Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui de 1974, ni même de 1979. Bref, dans ce monde dangereux, il est temps que le Gouvernement de la France prenne de nouvelles dispositions pour accroître nos capacités de défense. Depuis plusieurs années, aucune décision d'importance n'a été prise en matière de défense nucléaire.

Vous savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, qu'il faut entre huit et quinze ans pour rendre opérationnel un système d'arme. L'opinion publique et la représentation nationale sont prêtes à accepter l'effort supplémentaire qui leur sera demandé.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, monsieur Tourrain.

M. Raymond Tourrain. Pour le groupe du rassemblement pour la République, l'effort doit être axé en priorité sur la modernisation et le renforcement des forces nucléaires stratégiques, ensuite sur l'armement nucléaire tactique. Dans le cadre des menaces indirectes, l'effort doit porter sur nos forces d'intervention et leurs moyens de transport et, enfin, sur notre marine pour assurer la protection de nos voies de communication, de nos territoires d'outre-mer et des pays auxquels nous sommes liés par des accords de défense.

La priorité des priorités doit aller à la modernisation et au renforcement de notre F. O. S. T. Sur ce point, je vous renvoie à mon rapport sur les armements nucléaires tactiques et stratégiques que je viens de déposer.

Le lancement d'un satellite d'observation, à définition purement militaire, est indispensable dans le cadre d'une stratégie anti-cités élargie.

Nous souhaitons enfin que la F. A. T. A. C. soit dotée au plus tôt de l'A. S. M. P. et que le successeur du Pluton, plus mobile, plus souple et à plus longue portée, soit développé.

L'armement nucléaire tactique doit dépendre du seul pouvoir politique et ne doit pas être considéré comme une arme de bataille prolongée. C'est pourquoi nous sommes partisans de la construction de l'arme à rayonnement renforcé à quelques exemplaires pour compléter notre armement tactique.

Celui-ci doit nous permettre de porter à l'adversaire un coup d'arrêt massif, brutal, instantané, en une frappe unique sur toute la profondeur de son dispositif, afin de lui faire le plus mal possible et lui signifier notre volonté de passer aux solutions extrêmes s'il persévère dans son agression.

Dans un rapport spécial, j'ai chiffré les propositions de modernisation en cours et de renforcement à venir à 122 milliards de francs de 1980. Cet effort pour l'armement nucléaire est à notre portée et se situe dans le prolongement de celui entrepris depuis vingt ans.

Si nous voulons entreprendre en même temps l'équipement de l'armée de terre, le renforcement des capacités de notre aviation, le rajeunissement de notre flotte et doter les forces d'intervention des matériels les plus modernes, il est indispensable d'accroître l'effort contributif de la nation en portant la part du budget de défense dans le P. I. B. M. à 4,5 p. 100 d'ici à 1985.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Tourrain.

M. Raymond Tourrain. Les coups d'accordéon sont dangereux. Ainsi le rapporteur du budget de l'air qui était un homme heureux l'année dernière est malheureux cette année, alors que celui de la marine, malheureux l'année dernière, est comblé aujourd'hui.

Je souhaite que l'on cesse de faire au R. P. R. un procès d'intention à propos du service militaire.

En conclusion, il convient de donner à nos armées les moyens d'assurer une paix sans victoire, afin que d'autres n'obtiennent

pas une victoire sans guerre. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Hernu.

M. Charles Hernu. Voici donc un budget de la défense pour 1981 préparé par une équipe, présenté par une autre, qui fut d'ailleurs, en son temps, critique. Un budget qui est le premier de l'Etat, et qui pourtant présente bien des zones d'incertitude. Un budget qui vient après un débat national sur les options futures de notre défense, mais un débat conduit dans la presse, sans l'intervention à quelque moment que ce soit du Parlement chargé pourtant de voter les crédits et de contrôler l'activité gouvernementale dans un domaine aussi grave.

Cette situation est curieuse et paradoxale, sauf peut-être pour notre nouveau ministre de la défense qui, déjà en 1977, dénonçait dans la Revue de la défense nationale l'état dans lequel on tenait le Parlement. J'espère que vous n'avez pas échangé d'avis, monsieur le ministre, et que vous aurez à cœur de permettre désormais à notre assemblée et à sa commission spécialisée de jouer un rôle autre que passif et d'enregistrement de décisions prises ailleurs, notamment à l'Elysée.

Quel mépris en effet pour le Parlement ! En juin dernier, les Français apprenaient du Président de la République lui-même que l'on avait décidé en 1976 de mettre au point les armes neutroniques, après que votre prédécesseur l'eût nié pendant quatre ans, en réponse à mes questions notamment.

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est absolument scandaleux !

M. Charles Hernu. Une question doit alors être posée. Pourquoi le ministre de la défense, M. Bourges, prétendait-il chaque fois que je l'interrogeais en commission qu'aucune décision n'était prise ? Quel mépris des parlementaires ! Ou alors, pourquoi ce silence ? Parce que les armes à neutrons ne sont pas comme les autres et qu'en vérité on ne veut pas le dire ?

Il y a plus grave. Avec les choix annoncés en conseil de défense cette année, semble devoir se mettre en place un espace stratégique nouveau, couvrant d'ailleurs l'espace européen : armes à neutrons, armes de champ de bataille par excellence, portée allongée du Pluton, programme Hadès, choix en faveur du missile mobile, Super-Etendard porteur de missiles embarqués, et, en revanche, rien sur la composante « air » des forces nucléaires stratégiques — qui va arriver à son terme, sauf — cela a été dit — à doter les Mirage IV A de missiles tactiques, justement — et rien sur la composante océanique.

Faudra-t-il, monsieur le ministre, une nouvelle bataille parlementaire préélectorale pour renforcer la composante sous-marine ? Et quand ?

J'en viens donc tout naturellement, en notant aussi l'accent mis, au moins dans les discours sinon dans les crédits, sur les forces classiques, à me demander si finalement on n'est pas tout simplement arrivé à un concept de stratégie anti-forces. Cela nous rappelle quelque chose. En tous cas, cela n'a plus qu'un lointain rapport avec la stratégie française de dissuasion que décrivait M. Tourrain, pourtant toujours affirmée dans les discours et les colloques. Nous ne pouvons vous suivre sur cette voie et nous attendons vos réponses précises.

Dans cette logique nouvelle, la priorité est incontestablement donnée aux armes nucléaires tactiques, armes combien ambiguës, avouons-le. Ne prépare-t-on pas aujourd'hui en France les esprits à l'idée qu'on pourrait bien avoir à s'en servir, à banaliser l'idée de la guerre ? J'aimerais être convaincu du non-découplage de ces armes avec les armes stratégiques. Leur prolifération, si j'ose dire, ne favorise pas les affirmations sur ce point. La question est simple : la doctrine de défense de la France a-t-elle changé ? Nous préparons-nous à un conflit atomique partiel en Europe ? Est-ce la seule hypothèse retenue ? Les efforts sur le nucléaire tactique sembleraient le prouver, hélas.

Il y a une logique dans les présentations au coup par coup du chef de l'Etat. Même lorsqu'on aborde les forces classiques, et la priorité affirmée de les renforcer, le corps de bataille ne peut en effet être impliqué que dans un conflit en Centre-Europe. Mais nous voilà dans une situation paradoxale. Le chef de l'Etat tient à son corps de bataille, se prononce pour sa modernisation, son entraînement, et que voit-on ? Des livraisons en retard et un entraînement insuffisant.

Retard du titre V par rapport aux objectifs de la loi de programmation militaire, dotation ralentie en blindés légers, lentes livraisons du fusil 5,56, retards sur le programme du canon de 155 G. C. T., retards sur le Roland tous temps. Ainsi, en 1980, le corps de bataille n'a pas réellement de couverture antiaérienne !

Les autres armées ne sont pas mieux loties. La marine, dont le tonnage diminue par suite des décisions prises en 1976, connaît un retard moyen d'un à deux ans selon les programmes, dans les clôtures d'armement.

L'armée de l'air est conduite à acheter des Mirage F1 pour combler le retard de deux ans du programme Mirage 2000. Et le Mirage 2000, livré dans deux ans, ne possèdera pas les équipements radars aptes à le rendre aussi opérationnel que ses concurrents étrangers.

Voyons l'entraînement. On me dit, ici ou là, que les pièces de rechange et les livraisons partent d'abord à l'exportation plutôt qu'à nos armées, accentuant ainsi le retard dans les livraisons. J'espère, monsieur le ministre, que vous me démentirez.

Les crédits affectés à l'entraînement sont insuffisants. Là encore, les objectifs de la loi de programmation ne seront pas tenus ou alors, au prix d'ambiguïtés, au prix d'artifices : on diminue par exemple le nombre moyen des pilotes et des missions pour parvenir à quinze heures par mois à l'armée de l'air ; le seuil de 420 000 heures reste incertain. L'aéronavale sera au-dessous de ses objectifs. La marine ne naviguera que quatre-vingt six jours. Quant à l'armée de terre, avec une dotation en carburants qui n'augmentera que d'environ 35 p. 100, il est évidemment hors de question de vouloir la préparer convenablement.

Reste le problème des stocks de carburants sur lesquels on puise en cours d'année. Je sais bien que la conjoncture internationale est défavorable, mais qu'on ne fasse pas croire que tout va bien, avec un bon budget, quand tout va mal. On peut se demander où va l'argent.

Prioritairement, aux forces d'intervention en Afrique ? Mais alors, pourquoi ces retards accumulés malgré les satisfécits successifs que se décerne le Président de la République ? Qui trompe qui ?

Monsieur le ministre, puisque vous prenez vos fonctions au moment où une nouvelle loi d'équipement militaire est en préparation, je pense que vous nous répondrez.

Qu'une politique de défense évolue, après-tout, pourquoi pas. Mais dites-le au pays, débattre-en, faites-en l'affaire de tous les citoyens.

Il est aussi, vous le savez bien, un certain nombre de questions qui n'ont pas reçu de solution au cours des cinq dernières années. Ainsi en va-t-il de notre système de service national, de moins en moins toléré par la jeunesse qui a conscience de l'inutilité de trop nombreuses affectations ; qui ne manœuvre pas ou peu ; qui est convoquée, par une présélection douteuse et contestable, à des périodes de réserve dont les résultats sont incertains ; qui sait que notre service est inégalitaire, qu'il n'est plus universel ; qui apprend par le biais du rapport de l'U. D. F. sur la défense, qu'il conviendrait de se préparer à lutter contre un ennemi intérieur. De qui s'agit-il donc ? Va-t-on enfin se décider à faire faire quelque chose d'utile pour la nation à ces gros bataillons de plantons et de manœuvres-balais que sont trop de nos soldats ?

Cette réforme est certes difficile, mais vous savez qu'elle est attendue. On n'a pas le droit de laisser à l'écart une partie de la jeunesse des obligations de défense de ce pays. La défense est l'affaire de tous. Ce principe doit être appliqué. La défense en profondeur de la nation, la protection des populations civiles, des points sensibles, voilà une mission qu'il faut absolument assumer. Il faut pour cela une volonté politique, être à l'écoute de sa jeunesse, accepter de débattre. Malheureusement, dans la monarchie élective qu'est devenue la France, monarchie pesante, sans imagination, peureuse, sans idéal, corporative et déjà soumise, je crains, monsieur le ministre, que votre tâche ne soit impossible.

L'image que retire la jeunesse de nos armées, vous le savez bien, c'est souvent celle du grand pensionnat de l'ennui. Les forces nucléaires elles-mêmes ne recevant plus la priorité, il n'y a guère que l'armée d'intervention qui peut s'estimer satisfaite. Mais c'est le bras de politiques sans doute plus discutables. Le temps me manque pour en parler.

Vous héritez d'une lourde responsabilité. Au fond, la loi de programmation, votée en 1976, ne distinguait pas de priorités. On le voit bien aujourd'hui puisque ses objectifs ne sont pas respectés. Les discours et les visites électorales du Chef de l'Etat dans les unités n'y changeront rien.

Voilà toutes les questions auxquelles nous vous demandons de répondre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernan Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (*suite*) :

Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : considérations générales et titres V et VI (dépenses en capital) ; (Annexe n° 56. — M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.)

Titre III, dépenses ordinaires : (Annexe n° 57. — M. André Rossi, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées : avis n° 1979 :

Dépenses en capital, tome I. — M. Guy Cabanel ;
Dépenses ordinaires, tome II. — M. Jean-Pierre Bechter ;
Section commune, tome III. — M. Pierre Mauger ;
Section Air, tome IV. — M. Loïc Bouvard ;
Section Forces terrestres, tome V. — M. Jean Bozzi ;
Section Marine, tome VI. — M. Raymond Tourrain ;
Section Gendarmerie, tome VII. — M. Eugène Berest.

Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 57. — M. André Rossi, rapporteur spécial ; avis n° 1979, tome III, de M. Pierre Mauger, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

